

LES DRAMES DE LA "MAIN NOIRE"

Quatre Italiens appartenant à cette terrible société livrent un combat acharné aux soldats venus pour arrêter l'un d'eux. — Il a fallu faire sauter la maison à la dynamite pour les déloger—Plusieurs victimes

Punxutawney, Penn., 3.—Une sanglante bataille s'est produite entre les mineurs italiens barricadés dans une maison, à Florence, et un détachement de soldats appartenant à la force constabulaire de l'Etat. Cinq cents coups de feu ont été échangés, trois soldats ont été tués et trois personnes ont été blessées.

Les morts sont : le soldat F. Henry, âgé de vingt-six ans, demeurant à Philadelphie; le soldat Francis Gehring, âgé de trente ans, demeurant à Conshohocken, Penn.; le soldat Homer Chambers, demeurant à Rochester, Penn.

Ont été blessés : le sergent J. L. Ogen, de Bubo; George Felitzky, âgé de 12 ans, fils d'un mineur; le soldat W. A. Mullen.

Voici la cause du conflit : hier après-midi, le sergent Logan se rendit à Logan avec mission d'arrêter un nommé Leopold Scarat, accusé d'avoir tiré un coup de revolver sur son beau-père. Logan était dans un salon de coiffeur attendant le moment d'aller arrêter son homme, lorsque Salvatore Waltzoch, qui passe pour être l'un des membres les plus

dangereux de la terrible "Main Noire," se prit de querelle avec un compatriote à quelques pas de là. Logan fit cesser la chicane et voulut mettre Waltzoch en état d'arrestation. Celui-ci protesta et invita le policier à entrer chez lui, s'engageant à lui prouver son bon caractère. Logan eût la naïveté de se rendre au désir de son prisonnier. A peine avait-il franchi le seuil de la maison de Waltzoch que trois Italiens armés de poignards s'élançaient sur lui. Logan recula et réussit à sortir, mais aussitôt qu'il fut dans la rue les Italiens commencèrent à tirer sur lui. Logan, blessé à la jambe, téléphona aux casernes pour obtenir de l'aide et un détachement de cinq soldats fut envoyé par le lieutenant Eagle. Dès que le détachement fut arrivé à Florence, le soldat Henry voulut se rendre chez les Italiens, mais, à vingt pieds de la maison, il tombait frappé d'une balle en pleine poitrine. Chambers et Mullen se portèrent au secours de leur camarade; avant d'avoir pu arriver jusqu'à lui, ils tombèrent à leur tour mortellement atteints.

D'autres secours furent mandés en toute hâte, et bientôt quinze autres soldats arrivèrent à Florence et mirent le siège devant la maison des Italiens. Pendant que douze d'entre eux tiraient dans les fenêtres, six autres enfoncèrent une porte de côté et tentèrent de pénétrer dans la maison. Ils furent reçus par une décharge de mousquetier. Zehlinger fut tué dans cet assaut. Comme la nuit était venue, le commandant du détachement décida de ne plus tenter d'autres assauts inutiles, mais d'attendre le jour en montant la garde autour de la maison.

Cet événement a causé un grand émoi dans la ville et ses environs. Pendant un moment on a craint un soulèvement général des Italiens, mais, ce matin, tout est rentré dans l'ordre.

LA COMPAGNIE DE JESUS

La mission des Jésuites au Canada serait érigée en province

Rome, 3.—Les délégués de la Compagnie de Jésus, venus de toutes les parties du monde pour procéder à l'élection d'un général, siègent actuellement en conclave à Rome. Les premières séances ont été consacrées à l'audition du rapport du R. P. Fred. di, général intérimaire, depuis la mort du R. P. Martin, et à l'étude de plusieurs questions intéressantes particulièrement la congrégation. A la séance d'aujourd'hui les délégués ont considéré une proposition faite par le R. P. Rudolf Meyer, de St-Louis, Missouri, à l'effet d'ériger en nouvelle province, la mission des Jésuites au Canada. La question avait été soumise au R. P. Martin, quelques mois avant sa mort, et il s'était prononcé en faveur de cette transformation. Les délégués résoudront la question avant la fin du conclave.

EN CHINE

Un pas vers le gouvernement constitutionnel

Shanghai, 3.—Une conférence de hauts dignitaires chinois a été tenue récemment à Pékin en présence de l'empereur pour discuter l'opportunité d'établir en Chine un gouvernement constitutionnel. A cette conférence ont été entendus et discutés les rapports des commissaires impériaux envoyés en Europe et aux Etats-Unis pour y étudier les institutions politiques. M. Tsai Tze président de la commission de la Réforme Politique a dénoncé vigoureusement ceux des dignitaires qui s'opposaient à l'établissement du gouvernement constitutionnel en Chine. L'avis de M. Tsai Tze a, finalement, prévalu et un décret impérial a été émané promettant une constitution à l'empire chinois.

LE PRETENDANT VAINCU

L'armée du Sultan inflige à ses troupes une sanglante défaite

Tanger, 3.—Une grande bataille a eu lieu, près de Malaya, entre les troupes du prétendant et l'armée du Sultan. Le prétendant a perdu la bataille et deux de ses principaux lieutenants ont été tués.

SOLDATS CONTRE GREVISTES

Petroseny, Hongrie, 3.—Cent soixante-quinze mineurs en grève ont été blessés dans une bataille rangée avec les troupes, aujourd'hui. Les grévistes ont été dispersés et l'ordre est rétabli.

CIG RETTES EGYPTIENNES MOGUL

15 cents la boîte.

NOUVELLES DU GOLFE

Québec, 3 septembre, 4 heures p.m. L'été — Pluvieux; vent est. Rivière du Loup — Pluvieux; épaïs brouillard, vent d'est. Malbaie — Broux; pluie et fort vent d'est. Le Thor remorquant le steamer Tchen. Cap Chatte — Pluie; vent d'est. Un deux-mâts montant. Rivière Martin — Le Sicilian et l'Irene montant. Cap de la Madeleine — Broux; pluie et vent nord-est. Le "Cap Breton" montant. Un peu plus tard, le Woburn, le St-Andrews et le Lakonia. Pointe Fane — Pluvieux et calme. Le Tancard et le Lord Iverna, montant. Cap Ray — Epaïs brouillard. Rivière Thunders — Le King Edward, montant. Pointe Amour — Broux; fort vent d'ouest. Le Nancy Lee descendant. Bellefleur — Nuageux; fort vent d'ouest.

GENERAL EN DANGER

Le chef-d'état-major de l'armée autrichienne tombe dans une rivière pendant les grandes manœuvres, en Silésie

Teschchen, Silésie autrichienne, 3.—Le général baron Von Beck, chef d'état-major de l'armée autrichienne, a été victime d'un accident sérieux, au cours des grandes manœuvres, aujourd'hui. En traversant une rivière, le cheval du général perdit pied et fut entraîné avec son cavalier, par le courant. Le général avait déjà fait deux plongeon lorsque des officiers réussirent à le sortir de l'eau—cheval et cavalier ont été sauvés.

Le général a pu continuer à diriger les manœuvres.

Cigarettes Egyptiennes "ROYAL," 15c la boîte.

LES OUVRIERS ANGLAIS

Le trente-neuvième congrès des Unions ouvrières de la Grande-Bretagne a été ouvert hier, à Liverpool

Liverpool, 3.—Le trente-neuvième congrès annuel des Unions ouvrières de la Grande-Bretagne, a été ouvert aujourd'hui, dans la salle St-Georges. Quarante cent quatre-vingt-dix délégués représentant plus de 1,500,000 unionistes assistaient à la séance d'ouverture. Les trente députés ouvriers à la Chambre des Communes étaient présents. Au dernier congrès de l'année dernière on n'en comptait que sept.

L'American Federation of Labor était représentée. Le lord-maire de la ville de Liverpool souhaita la bienvenue aux délégués, puis le congrès se mit immédiatement après, au travail.

FEU LE DR FREGEAU

Mort d'un distingué médecin de Sherbrooke

(Dépêche spéciale au "Canada") Sherbrooke, 3.—Le docteur Frégeau a succombé, dimanche dernier, à midi, à la maladie qui le minait depuis un mois. Il avait subi, dernièrement, dans les meilleures conditions, une opération dont on attendait le plus grand bien, mais une rechute s'est produite et le dévouement a été fatal. Le docteur était âgé de 72 ans. La mort du Dr Frégeau cause de profonds regrets dans toutes les classes de la société. Praticien émérite, il fit toujours preuve d'un dévouement et d'une charité inlassable pour les pauvres. Aussi l'affliction de sa famille est-elle partagée par toute la population de Sherbrooke. Les funérailles du Dr Frégeau auront lieu mercredi matin. Le convoi funéraire partira, de la demeure mortuaire, coin des rues King et Gillespie à 8.45 heures a.m. Le service funéraire aura lieu à la cathédrale St-Michel. Nous offrons à la famille, nos sympathies sincères.

REVUE NAVALE

Oyster Bay, 3.—Le président Roosevelt a passé en revue aujourd'hui, la flotte la plus nombreuse qui ait été réunie dans un port des Etats-Unis. Hier après-midi, quarante-cinq navires de guerre vinrent jeter l'ancre dans la baie et auraient pu braquer 1,138 canons sur la maison de campagne du président Roosevelt. Au lieu de cette menace, ce fut un salut grandiose qui accueillit le Président lorsque, debout sur le pont du "Mayflower," il passa entre les deux lignes de navires de guerre parvoisés. Des hauteurs de Sagamore Hill, une foule immense a assisté à la revue, en dépit de la pluie qui tombait en abondance.

ENFIN RETROUVE

Paul Stenland, président défectueux de la feue banque "Milwaukee" de Chicago, arrêté à Tanger, Maroc.

Chicago, 3.—Un cablogramme spécial de la "Tribune" annonce que Paul O. Stenland, président défectueux de la "Milwaukee Avenue State Bank", en déconfiture, a été arrêté aujourd'hui, à Tanger, Maroc.

Stenland a été arrêté au bureau de poste de Tanger, à 8 heures ce matin. Le fugitif consent à revenir aux Etats-Unis pour répondre aux accusations portées contre lui.

Stenland voyageait sous le nom de P. Olsen, de Norvège.

WM. RANDOLPH HEARST

Syracuse, N.Y., 3.—Wm Randolph Hearst a été l'hôte d'honneur à une assemblée des unions ouvrières locales, aujourd'hui. Des délégués accompagnés d'une fanfare sont allés le recevoir à la gare et l'ont escorté jusqu'à l'Alhambra, où il a adressé la parole à une foule nombreuse.

COURRIER D'OTTAWA

La mort de M. Henri Laurier

(Par dépêche spéciale au "Canada") Ottawa, 3.—M. Henri Laurier, le plus jeune frère du premier ministre a succombé, hier soir, à une attaque d'apoplexie, à Arthabaskaville.

Hier soir, Sir Wilfrid Laurier recevait à 7 heures et demie, de lady Laurier qui est en villégiature à Arthabaskaville, une dépêche lui annonçant que M. Henri Laurier était dangereusement malade. Un peu plus tard, un second télégramme mandait le décès de M. Henri Laurier.

Sir Wilfrid Laurier, accompagné de son secrétaire privé, M. Boudreau, est parti ce matin, à 4 heures pour Arthabaskaville. Le premier ministre s'est montré très affecté de la mort soudaine de son frère avec qui il fut toujours dans les relations les plus affectueuses.

LE JOUR D'ACTIONS DE GRACES

Le prochain numéro de la "Gazette Officielle" contiendra une proclamation fixant au 18 octobre la fête des Actions de Grâces (Thanksgiving Day).

LA FETE DU TRAVAIL

La Fête du Travail a été célébrée à Ottawa par une procession dans la matinée et par des réjouissances, jeux et concours divers dans l'après-midi au Parc Lansdowne. La procession a été moins nombreuse et moins brillante que les années passées. La fête a été observée comme jour de chômage par presque toutes les institutions financières, commerciales et industrielles et des foules nombreuses se sont rendues dans les campagnes de la banlieue.

NOUVELLE EDITION DES STATUTS

Les statuts refondus du Canada augmentés des statuts passés à la dernière session du parlement seront publiés vers le 1er novembre. L'édition sera en 3 volumes.

TERRIBLE ACCIDENT

Mme Burgess, 63 rue Waverley, épouse de M. W. H. Burgess, assistant inspecteur des traverses du C. P. R. a été tuée cette après-midi à Carleton Place. Mme Burgess était en automobile avec M. et Mme Samuel Terrance lorsqu'à la traversée de Carleton Place, le véhicule fut frappé par l'Imperial Limited. Mme Burgess fut tuée sur le coup. M. et Mme Terrance ont été grièvement blessés.

MORT DE M. HENRI LAURIER A ARTHABASKAVILLE

LE DEMI-FRERE DE SIR WILFRID ET DE M. CHARLEMAGNE LAURIER, DEPUTE, EST MORT SUBITEMENT DIMANCHE SOIR, A L'AGE DE 43 ANS — DEUIL PROFOND — LA CARRIERE DU DEFUNT — LE PREMIER MINISTRE ET SON SECRETAIRE ARRIVENT A ARTHABASKA, HIER MIDI

(Par dépêche spéciale au "Canada.") Arthabaskaville, 3.—Notre ville est affligée par un deuil aussi subit qu'attendu. M. Henri Laurier, demi-frère de Sir Wilfrid et de M. Charlemagne Laurier, député, est mort subitement vers sept heures et demie dimanche soir, d'une syncope du cœur, déterminée par une indigestion. Sir Wilfrid, prévenu immédiatement à Ottawa, a pris le train de quatre heures ce matin, en compagnie de son secrétaire M. Boudreau. Ils sont arrivés ici à midi. Quant à M. Charlemagne Laurier, il ne peut venir, car il est actuellement sous traitement à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, où il a subi une opération dernièrement. Il est en voie de rétablissement, mais il ne peut encore quitter la chambre. Le défunt qui était très connu dans les Cantons de l'Est laisse d'universels regrets derrière lui, et la maison mortuaire ne désemplit pas de visiteurs venus de partout pour rendre un dernier hommage à sa mémoire. Plusieurs couronnes funéraires ont déjà été envoyées au moment où je vous adresse cette dépêche. On remarque entre autres : celles du Barreau d'Arthabaskaville, du Conseil municipal d'Arthabaskaville, des Commissaires d'écoles d'Arthabaskaville, de la manufacture de meubles et du Club d'Arthabaskaville, de MM. J. E. Perreault, avocats et de MM. Paul Tourigny et L. Laverne, députés.

Le défunt avait eu ses 43 ans, le 23 août dernier. Il était estimé comme avocat et comme homme public, car il était aussi protonotaire de la Cour Supérieure du district d'Arthabaskaville, greffier de la Cour de Circuit, greffier de la Couronne, greffier de la paix, conseiller municipal de la ville d'Arthabaskaville, commissaire d'écoles de la ville d'Arthabaskaville, directeur de la Eastern Township Manufacturing Coy, membre du club d'Arthabaskaville.

Il avait été admis au barreau il y a cinq ou six ans. Le 1er mai 1880, il épousait Mlle Marie-Louise Penin. Il laisse deux enfants, Pauline et Robert, il naquit à Saint-Lin, comté de l'Assomption.

Ses funérailles auront lieu mercredi à 9.30 heures, ici, et l'on compte sur un grand concours de parents et d'amis.

UN SCANDALE POLITIQUE

UN SENEATEUR DE L'ETAT D'ARKANSAS CONDAMNE A 2 ANS DE BAGNE — LA VENTE DES VOTES ET DES INFLUENCES

Little Rock, Ark., 3.—A la suite d'une vigoureuse enquête ouverte par l'attorney Lewis Rhoton, un sénateur de l'Etat a été condamné à deux ans de prison et à \$200 d'amende pour avoir vendu son vote et son influence à la législature. Quatre députés et cinq sénateurs sont poursuivis sous la même accusation.

Louis Rhoton fut élu au poste d'attorney dans l'automne de 1904. Quelques jours après son élection, il lui arriva d'entendre par hasard, le sénateur A. W. Covington déclarer qu'il serait élu président du prochain sénat. "Tom Cox," dit le sénateur, s'est chargé de la chose.

Rhoton fit sur le moment peu d'attention à cette prophétie, mais comme elle se réalisait fidèlement peu après, il ne put s'empêcher de croire que Tom Cox, un "lobbyist" bien connu, était pour quelque chose dans l'élection du sénateur Covington à la présidence du sénat. L'attorney ouvrit alors une enquête avec le concours de M. W. W. Kay, chef d'une agence de détectives privée de St-

Louis. Cette enquête établit que sept sénateurs avaient formé ensemble une sorte de "combine" qui contrôlait 23 des votes du sénat sur 32.

Ces sénateurs se réunissaient, pour délibérer, dans la chambre 215 du Fulk Building. Chacun d'eux avait une clef de cette chambre et personne d'autre que les membres du conseil des sept n'y entraient.

Par malheur pour ces adroits conspirateurs la cloison qui séparait la chambre 215 de la chambre 215-1-2 était fort mince. Deux détectives de l'agence Kay touchèrent cette dernière chambre et purent y sténographier quelques-unes des conversations édiifiantes qui se tenaient au No 215.

A l'instigation de W. W. Kay un agent d'une maison de produits alimentaires de St-Louis vint proposer aux sept sénateurs réunis en conseil, une somme de \$1,800 pour voter contre un certain projet de loi sur la falsification des produits alimentaires. Les sept sénateurs, d'un commun accord refusèrent la somme offerte mais ils s'engagèrent à faire rejeter le bill si la maison de St-Louis leur faisait tenir une somme de \$4,500.

C'est sur ce fait et d'autres du même genre que fut basée la poursuite intentée à Covington et à ses complices.

Reid le jour de sa disparition, Gordon finit par faire des aveux complets. Il confessa qu'il avait, dès l'après-midi, attiré le jeune Reid dans un passage et l'avait maltraité. Comme l'enfant cherchait à s'enfuir en criant qu'il allait se plaindre à son père, Gordon, le frappa à la tête d'un coup de briquet qui fit perdre connaissance au pauvre petit. Le jeune misérable traîna alors le corps inanimé de Jos. Reid dans la rue, déserte à ce moment, et l'enterra sous le trottoir, juste en face de la maison de ses parents.

C'est là qu'on a découvert le cadavre du pauvre petit. Gordon a été arrêté ainsi que les camarades avec qui il se trouvait l'après-midi du crime.

Il n'y a pas de désappointement pour celui qui fume le tabac Jacques-Cartier. Demandez-le.

TOUJOURS BON

Il n'y a pas de désappointement pour celui qui fume le tabac Jacques-Cartier. Demandez-le.

LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE

30 RUE SAINT-JACQUES
Administre les Successions, les Fortunes, les Immeubles. Agit comme Exécuteur Testamentaire. Fournit des Cautionnements en Cour.
261-Ma-J-e-n-p-x-6-7 ou p-wil-4-5.

FIL DE BROCHE

POUR GRUES DE CHARGEMENT, ÉLEVATEURS, HAUBANS, TRANSMISSION, Etc.
Toutes les longueurs et grandeurs en assortiment.
The Dominion Wire Rope Co., Ltd. Phones Main 3420-3421
New Imperial Bldg.
6-p-6-7-man

LES MERVEILLES DE L'IRRIGATION

UN DESERT DE 30,000 ACRES TRANSFORME EN UNE PLAINE FERTILE

Huntley, Mont., 2.—On achève, dit. Après calcul on a reconnu qu'en faisant choir l'eau d'une hauteur de 35 pieds, on obtiendrait, en 1904, travaux qui auront pour effet de transformer en champs fertiles, 30,000 acres de terrains, aujourd'hui stériles, sis sur les bords de la rivière Yellowstone.

Cette rivière coule entre de hautes falaises qui ont, jusqu'ici, rendu tout système d'irrigation impossible. Il y a deux ans, le gouvernement entreprit de donner à la plaine desséchée qui s'étend autour de Huntley, Mont., l'eau qui lui manquait.

Pour cela on a établi à Ballantine un système hydraulique qui est une nouvelle merveille de l'art de l'ingénieur. A cet endroit, au delà d'une falaise peu élevée, se trouve une plaine en contre-bas à laquelle succède un vaste plateau élevé. Il s'agissait de faire franchir à l'eau dé-tournée du Yellowstone, cette dénivellation, puis la rampe qui y succède.

On estime que tous les travaux du système d'irrigation seront terminés en 1907. Les trente mille acres de terres conquises sur le désert seront alors divisées en lots de 40 acres chacun et vendus au prix de \$30 l'acre.

On estime que ces terres vaudront, dans quelques années, \$100 l'acre.

POULIES DE SECONDE MAIN A VENDRE

Occasion exceptionnelle de se procurer des poulies en fer à très bon marché:

2 1/2	pieds diamètre de l'axe.	3	pouces
2 3/4	"	"	2 1/2
3 1/4	"	"	4
12	pouces diamètre de l'axe.	2	"
18	"	"	2
28	"	"	4
12 1/2	"	"	1 1/2
15 1/2	"	"	2
14	"	"	2
30	"	"	2 1/2

2 poulies accolées 20 pouces diamètre de l'axe - - - - - 3 "

S'adresser, "LE CANADA", 75 rue St-Jacques, Cité.

9-6-6-8.

LE PAIN

DE JAMES STRACHAN
Se Recommande de lui-même.

150-p-6-7 226 Avenue de l'Hotel de Ville.

GRUES DE CHARGEMENT

De toutes les grandeurs, avec ou sans brouilles pour travaux de mines ou de contracteurs.

Manufacturiers d'après les dessins Lidgerwood.
ALLIS-CHALMERS-BULLOCK, Limited.

130-p-6-7

LES ENTREPRENEURS AIMENT LE MALAXEUR SMITH

Parce qu'il fait une bonne besogne rapide et ne se brise pas dans un travail difficile. Ceux en usage doublent le chiffre des autres d'autre fabrique.

W. H. C. MUSSSEN & CO.
299, RUE ST-JACQUES.
130-p-w-6-7

AMUSEMENTS

STADIUM

La Saison des Patins à Roulettes est Maintenant Ouverte

LA FANFARE JOUE TOUS LES SOIRS y compris le dimanche. AUSSI LE SAMEDI ET LE DIMANCHE APRÈS-MIDI. Pour ceux qui ne sont pas membres, admission, 10c. Patin à roulettes, 15c. de l'heure. Leçons et vestiaire à l'usage des commençants (dames et messieurs). Les membres et autres, sont enseignés tous les jours, de 10 à 12 a.m., et de 2 à 5 p.m. Admission, 15c., y compris l'usage des patins. Association Athlétique d'Amateurs LE MONTAGNARD. 125c.

HIS MAJESTY'S

Toute cette semaine, mat. Samedi, THE RED FEATHER avec Cherish Simpson. Semaine prochaine — MONTGOMERY AND STONE. 130-5

ACADEMIE

Toute cette semaine Mat. Lun. Mer. et Sam. Broadhurst et Currie présentent Nat. M. Willis in A LUCKY DOC. Prix, 15c, 25c, 50c et 15c. Semaine prochaine; ME, HIM AND I. 129-6

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

1440 RUE ST-CATHERINE Tel. Bell Est 1738. 791, Marchands 529. Sem. du 3 Sept. 1936. MONTE CRISTO N.B.—Lundi, Fête Légale, matinée, mêmes prix que soirée. Prix, Matinées, 15, 25, 30, 35 et 50c. Soirées, 10, 25, 35, 40 et 50c. Semaine prochaine; THEODORE. 129-6

FRANÇAIS

Tous les après-midi et soirs cette semaine A DESPERATE CHANCE Inspiré d'après la vie des fameux frappeurs. Prix, 10, 20, 30, 35 et 50c. Semaine prochaine; QUEEN OF THE CIRCUS. 129-6

ROYAL

Toute la semaine prochaine Matinée tous les jours. THE HIGH SCHOOL GIRLS. Prix, 10c, 20c, 30c, et 50c. Semaine prochaine; THE TIGER LILIES. 129-6

CENTRES FRANCO-AMERICAINS

EVERETT, MASS.

UN GRAVE ACCIDENT A ALMERIC CHABOT.

Everett, Mass., 31. — Almeric Chabot, âgé de 14 ans, demeurant 139 rue Bow, est retenu chez lui par une fracture du crâne qu'il a reçue dans une escarmouche entre des garsnettes. Il y a dans dans Everett deux factions de jeunes garçons qui se battent chaque fois qu'ils se rencontrent. Hier soir, vers les huit heures, une rencontre avait lieu et une bataille à règle s'ensuivit. La faction à laquelle appartenait le jeune Chabot avait été mise en déroute, quand le jeune garçon est tombé, donnant de la tête contre une borne-fontaine.

SALVADOR SUPREME

La bière la plus recommandée du Canada, ayant remporté la Médaille d'Or à l'Exposition Internationale de Paris France, mai 1905; et ayant en outre obtenu la médaille d'or à l'Exposition Internationale de Bruxelles, Belgique, octobre 1905, entrant en concurrence avec l'Union. Fabriquée par Stahardt & Co., No 617 rue St-Paul, Montréal.

PROVIDENCE, R.I.

UNE GRANDE GREVE EN PERSPECTIVE. LA JOURNEE DE NEUF HEURES.

Providence, R.I., 3. — Les membres de l'Iron Moulder Union No. 41, de cette ville, font tranquillement mais sans interruption les préparatifs de la plus grande grève que la ville de Providence ait jamais vue. Des délégués des mouleurs vont dans toutes les fonderies pour faire accepter par leurs confrères la demande de salaire de \$2.75 par jour et l'adoption de la journée de neuf heures.

Dans plusieurs fonderies, les ouvriers ont signé la demande; mais elle n'a pas été acceptée dans d'autres usines.

La grève sera déclarée dans les usines où la demande a été acceptée.

FEUILLETON DU "CANADA"

AU PIED DE L'ÉCHAFAUD

(Suite)

No 22

Antoine se permit une grimace.

—Quand les gendarmes prendront Cocleu, déclara-t-il, c'est qu'il aura bien voulu se laisser prendre.

—Pourquoi, s'il vous plaît?

—Parce que, messieurs, il n'y a personne comme cet innocent pour connaître les coins et les recoins du pays, les trous, les fourrés, les cachettes, et qu'avant l'habitude qu'il a eu de vivre comme un sauvage, de fruits, de racines et d'oiseaux, il peut en cette saison rester trois mois sans approcher d'une maison.

—Diable! fit Me Folgat désappointé.

—Je ne connais qu'un homme, continua le vieux serviteur, capable de dénicher Cocleu, c'est le fils de notre métayer, Michel, ce gars que vous avez vu en bas.

—Qu'il vienne! dit M. de Chandoré.

Appelé, Michel ne tarda pas à paraître, et quand on lui eut expliqué ce qu'on attendait de lui:

—Il y a moyen, répondit-il, quoique certainement ce ne soit point aisé. Si Cocleu n'a pas la raison d'un homme, il a la malice d'une bête. Enfin, on va essayer.

Rien ne retenait plus à Boisecoran, M. de Chandoré, ni Me Folgat.

Après avoir recommandé au vieil Antoine de bien surveiller les scellés

et de donner, s'il était possible, un coup d'œil au fusil de Jacques, lorsque la justice viendrait enlever les pièces à conviction, ils remontèrent en voiture.

Et cinq heures sonnaient à la cathédrale de Sauverette quand ils arrivèrent rue de la Rampe.

Mlle Denise attendait dans le salon. Elle se leva lorsqu'ils entrèrent, pâle, les yeux secs et brillants.

—Comment! tu es seule! s'écria M. de Chandoré, on t'a laissée seule!

—Ne te fâche pas, grand-père. Je viens de décider Mme de Boisecoran, qui était épuisée de fatigue, à prendre, avant d'aller, une heure de repos.

—Et tant! Lavarande?

—Elles sont sorties, grand-père. Elles doivent être en ce moment chez M. Galpin-Daveline.

Me Folgat tressailla.

—Oh! fit-il.

—Mais c'est une démarche insensée! s'écria le vieux gentilhomme. D'un mot la jeune fille lui ferma la bouche.

—C'est moi, dit-elle, qui l'a voulu.

Oui, la démarche des demoiselles de Lavarande était insensée. Au point où

MAISONS D'ÉDUCATION

Collège Loyola

MONTREAL

Collège Classique Anglais, dirigé par les Pères Jésuites.

Les classes ouvriront le 6 Septembre

Pour conditions et autres renseignements s'adresser au REV. G. O'BRYAN, S.J., 68 rue Drummond. 118-120-122-124-126-128-130-cot 64.

UNIVERSITE LAVAL

FACULTE DE MÉDECINE

Réouverture des Cours, Jeudi le 13 Sept., à 8 hrs. A.M.

Dr L. D. Mignault, Secrétaire.

124-126-128-130-132-134

rable juge McCorkill aura lieu le 10

du mois courant et s'il y a lieu, la votation se fera le 17.

M. H. Ernest Williams, de Knowl-

ton sera l'officier-rapporteur.

La convention libérale sera tenue à

Knowlton. Il est entendu que M. W.

P. Vilas, manufacturier de Cowansville sera choisi d'emblée, quoique le

nom de M. E. W. Westover puisse être

suggéré.

C'est un fait quasi-admis que si M.

Vilas est choisi que les conservateurs

n'oseront pas amener de candidats

contre lui.

Cure assurée du Catarrhe et du

Cure de cerveau par l'usage de la

Nazaline de Christian-Zaug. Chez

tous les pharmaciens. 250-25.

STE-BLAISE, QUE.

DISTRIBUTION DE PRIX AUX

BRAVES CULTIVATEURS.

Ste-Blaise, Qué., 3.—Le cercle agricole

de notre paroisse vient de terminer son

concours. Les prix accordés par le

gouvernement ont été décernés aux

personnes suivantes:

Pour vaches à lait: 1er prix, Jos.

Bégnache; 2ème prix, Christophe Mon-

tagne; 3ème prix, Alfred Z. Roy; 4ème

prix, Marcelin Robert. Porcherie: 1er

prix, J. B. Bissonnette; 2ème prix, Mar-

celin Robert; 3ème prix, Joseph Landry.

Bled d'Inde: 1er prix, Firmin Landry;

2ème prix, Omer Gagnon; 3ème prix,

Adolphe Gagnon. Racine fourragère: 1er

prix, Omer Gagnon; 2ème prix, Sinaï Per-

rier; 3ème prix, Joseph Landry; 4ème

prix, Omer Gagnon; 5ème prix, Sinaï Per-

rier; 6ème prix, Alfred Z. Roy, secrétaire.

Sinaï Perrier, président.

L'Office des Quarante-Heures com-

mencera vendredi de cette semaine.

La réouverture de nos écoles a eu lieu

lundi matin. Beaucoup de succès à notre

jeunesse.

ST-JOSEPH D'ORLEANS

(Correspondance particulière)

St-Joseph d'Orléans, 3-MM. Ernest

Giroux, Maxime Cousineau et Victor

Huot sont partis pour le Nord-Ouest.

Ils visiteront le Manitoba et les

Territoires; probablement qu'ils s'y

établiront s'ils trouvent le pays à leur

goût.

LES POUVOIRS D'EAU

LE GOUVERNEMENT D'ONTARIO

EN AURAIT CONCEDE A HOUND CHUTE ET THE

NOTCH.

(Correspondance particulière)

Cobalt, Ont., 3.—La nouvelle nous

est arrivée ici, samedi soir, que le

gouvernement d'Ontario aurait con-

cédé les pouvoirs d'eau de Hound

Chute et The Notch, sur la rivière

Montréal. "The Notch" est un des

meilleurs pouvoirs d'eau du Nord-Ouest

Ontario, et il n'est qu'à 24 milles

de Cobalt, le Hound Chute est à quatre milles.

Tout le monde est surpris de voir

que le gouvernement a loué ces pou-

voirs, quand il avait été compris à la

dernière session qu'il devait être pres-

que réservé.

CARAQUET, N.B.

(Correspondance particulière)

Caraquet, 31.—Déjà, cette semaine,

plusieurs candidats aux élections ont

été prêts à partir. Nos pêcheurs ne

sont pas découragés, il y en aura des

mille et des mille quarts, avant

que la saison ne soit terminée.

Le grain ne donnera pas un aussi

LES PETITES ANNONCES DU "CANADA"

SITUATIONS VACANTES.

ON DEMANDE un médecin pour s'établir à St-Eduard de Napierville, bonne clientèle. S'adresser sur les lieux. 121-6

HOMMES DEMANDES.—500 hommes pour les chantiers de Cook et Frères à Sprague, Ont. la Georgian Bay Lumber Co., la Hope Lumber Co., la Midland Lumber Co., sur la Blaine River. S'adresser, 567 rue St-Paul, à L. E. CHARLEBOIS. 109-n

DEMANDE.—Jeunes gens pour apprendre à conduire les automobiles. Salaire de \$25 à \$50 par semaine. Chicago College of Advertising, Royal Insurance Bldg. Chicago. 455-n

AGENTS demandés pour vendre plume à fontaine en caoutchouc. Envoyez 10c en argent ou en timbres, pour échantillon. Hunter and Co., manufacturiers, Cincinnati, Ohio. 82-78

AGENTS DE COMMERCE

DEMANDES

ON DEMANDE des agents sérieux au Canada pour plusieurs maisons européennes, de premier ordre, manufacturiers presque tous les genres d'articles demandés au Canada. Envoyer tous détails à: "Energy", aux soins de The Canadian Press Agency, York Buildings, Adelphi, LONDON, England. 124-n

A VENDRE

A VENDRE.—Magasin général, boulangerie, maison, cuisine d'été. Écurie, étable, glacière, hangar à trois étages. Eau de l'aqueduc partout. Abandonné de santé. S'adresser à Eugène Lajoie, St-Catharines, comté de Montcalm. 126-6-8

TERRES A VENDRE

TERRES à vendre dans Saint-Jérôme et les environs. Avis à tous ceux qui désirent acheter une terre de leur choix et à conditions faciles. S'adresser à Edouard Derouin, St-Jérôme, Co. Terrebonne. 57-75

CLAVIAPHORES REMINGTON. No 7 presque neuf, \$75.00. Aussi autres machines des derniers modèles aux plus bas prix. Nous louons des clavaphores de toutes marques. United Typewriter Co. Ltd., 10 St-Jas-Xavier. 114-26

PROPRIETES A VENDRE

Venez nous voir pour achat ou vente de maison ou lot vacant, pour emprunt ou prêt, sur hypothèque, nos conditions sont des plus avantageuses, venez chercher notre livret gratis. The Co-Operative Home and Investment Company, 72 A rue St-Jacques, troisième plancher. Téléphone Main 3297; nous assurons contre l'incendie aux taux les plus bas. 108-20-4

PROPRIETE A vendre, 2 logements, système d'extension, avec écurie, hangar, écurie. S'adresser immédiatement, 42, 44 Saint-Laurent, coin Maisonneuve, ville Saint-Laurent. 128-6-8

La pluie de cette semaine a fait un grand bien aux patates.

Mme D. D. Landry, qui a été bien malade, prend beaucoup mieux; nous espérons pouvoir bientôt annoncer qu'elle est en santé.

Mme E. M. Blanchard a acheté le fonds de magasin de M. C. S. Hackey.

Il semble que nous aurons bientôt des élections locales.

GRAPHOLOGIE

COUPON qui devra accompagner les lettres à analyser.

COUPON No 57

Six coupons de numéros différents devront accompagner les feuillets d'écriture.

Adressez feuillets et coupons à Correspondance Graphologique Bureau du "Canada" MONTREAL.

POULIES DE SECONDE MAIN A VENDRE

OCCASION exceptionnelle de se procurer des poulies en fer à très bon marché:

2 1/2 poulies diamètre de l'axe 3 poulies

2 1/2 " " " " 24 poulies

2 1/2 " " " " 4 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

2 1/2 " " " " 2 poulies

OCCASIONS D'AFFAIRES

PROPRIETE A VENDRE

Avec écurie

No 147 Rue Cherrier

S'adresser à J. B. PAUZE & CIE.

70 RUE ST-JACQUES. 108-n

Propriétés à Vendre

\$3,500 St-Urbain, 3 flats modernes

\$3,400 Papineau, bloc loué \$684

\$2,500 Berthel, bloc loué \$100

\$9,000 Mont-Royal coin, magasin etc.

\$5,000 DeMontigny, six flats, \$700

comptant.

FULLUM 2 flats près St-Catherine.

ST-PENIS - BERRI - ST-HUBERT près

St-Catherine.

BOURDONVILLE près St-Catherine, 6

flats, \$7,500 à \$8,500.

\$1,500 maison deux logements, échange-

ra pour écurie.

C. F. L. DESAUTRIERS & FILS,

agents d'immeubles, 714 St-Jacques

Bureau 9 A midi. Résidence, 314 Hôtel-

de-Ville. Bell Est. 3129 Marchands,

124.

COMBUSTIBLE A VENDRE

BOIS.—A vendre, bois pour allumer

bois de scie, 42 p. de long, \$8.00;

bois de scie, 42 p. de long, \$8.00;

\$1.75; blocs d'épave, \$2.00 le voya-

ge. Aussi charbon canadien. Livré

dans n'importe quelle partie de la

ville. J. G. Macdonald, No 3, Canal

Blanc, entre les rues Guy et William.

Téléphone Main 452.

A VENDRE

JEAN CAST

Antagonisme imaginaire

NI LIBRE-ÉCHANGE NI MURAILLE DE CHINE

Un journal de New-York entrevoit dans la politique canadienne toute sorte de bouleversements futurs et remanie à son gré la carte politique de notre pays.

Sur la foi d'un correspondant, notre confrère annonce la division future du Canada en deux sections antagonistes : l'Est et l'Ouest, luttant pour la suprématie réciproque et agressive de la protection et du libre-échange.

De plus, il donne dix années encore de vie au protectionnisme, après quoi le libre-échange triomphera et, dit-il, "il sera possible d'avoir des relations commerciales plus intimes avec l'Angleterre et les Etats-Unis."

Les Américains sont bien piètres juges des choses de notre pays, et un article de ce genre en est bien la preuve.

Les personnes qui connaissent le Canada ne croient pas et se refusent à croire à un sectionnement de notre pays comme celui dont on nous menace gratuitement. Il se peut qu'il n'y ait pas identité d'intérêt sur bien des points entre les régions agricoles de l'ouest et les régions manufacturières de l'Est et que souvent l'accord ne paraisse pas parfait.

Mais là où l'on fait erreur, c'est quand on suppose qu'il y a au fond de ce malaise une question de tarif ; les gens réfléchis n'ignorent pas que c'est surtout et avant tout une question de transport. L'Ouest a souffert du manque de communications faciles avec l'Est ; il en est résulté un enrichissement des principaux articles nécessaires à l'existence et à la culture, et forcément les yeux se sont tournés vers les Etats-Unis ; d'instinct les cultivateurs de l'ouest ont songé à se procurer de l'autre côté de la frontière, ce qu'ils avaient de mal à obtenir des marchés canadiens.

Mais personne ne nous fera croire que le jour où les instruments agricoles, les approvisionnements canadiens pourrissent dans l'ouest facilement et à bon compte, nos concitoyens de là-bas n'auront pas assez de patriotisme pour encourager le commerce national.

C'est pour en arriver à la solution de cette question de communications faciles que le gouvernement Laurier a décidé la construction du Grand-Tronc-Pacifique.

Le spectre libre-échangiste n'existe que dans l'imagination surexcitée des politiciens conservateurs. L'Ouest ne demande pas le libre-échange ; il n'a jamais été plus loin que de protester contre un projet d'évaluation générale du tarif, contre la fameuse muraille de Chine dont on veut encercler le Canada, contre toute tentative d'isolement systématique. Et il n'y a pas que l'Ouest qui proteste contre cela.

Le pays n'est ni pour le libre-échange, ni pour la muraille de Chine, il est pour le tarif Fielding, qui nous a donné la prospérité merveilleuse dont nous jouissons présentement.

L'Ouest ne commettait jamais la folie de renoncer à de tels avantages.

Le subsidie

propos du discours de l'hon. M. Lemieux

Dans le beau discours qu'il a prononcé à Chambly dimanche et que nos lecteurs trouveront dans une autre page, l'hon. Rodolphe Lemieux, ministre des Postes, a déclaré que le gouvernement fédéral entendait bientôt les demandes des provinces au sujet du rajustement du subsidie, et que justice sera rendue aux intéressés.

Bien qu'il ne parlât alors qu'en son nom personnel et qu'il ne voulût en rien engager la responsabilité de ses collègues, l'hon. M. Lemieux a prononcé là des paroles qui nous donnent lieu d'espérer le règlement prochain et satisfaisant de cette importante question du subsidie.

Les raisons que vont faire valoir après du pouvoir fédéral les premiers ministres provinciaux ne manquent assurément pas de force. Ainsi, chez nous, on exige du gouvernement provincial qu'il imprime à la colonisation une poussée nouvelle et qu'il contribue de ses deniers à l'amélioration des chemins de campagne. L'on eut absolument qu'il augmente l'écoulement des écoles élémentaires et l'on élève à grands cris des écoles techniques, des écoles de hautes études commerciales, l'établissement d'un grand collège d'agriculture.

A moins de vouloir que notre province, à côté de la marche universelle vers le progrès, s'immobilise dans un misérable statu quo, à moins de vouloir la condamner à une infériorité fatale vis-à-vis du reste du monde, on doit reconnaître que toutes ces choses-là sont utiles, sont nécessaires, sont indispensables.

Or, comment réaliser tous ces desiderata dans l'actuel état de choses ? Nos ressources sont forcément limitées, puisque la constitution a mis aux mains du pouvoir central les roules, l'industrie et autres moyens de relever l'arriération des deniers.

Et comme les deux partis politiques dans notre province ont habitude de peupler à l'horreur de l'impôt direct. Il ne peut être question, pour le moment, d'avoir recours à pareille mesure. On conviendra que l'opinion publique n'est pas mûre pour la taxe directe dans la province de Québec.

En face d'une pareille situation, hon. M. Gouin réclame du pouvoir fédéral tout ce qui doit légitimement appartenir à notre province.

Ayant pris en 1867, pour les garder jusqu'à aujourd'hui, nos principaux revenus, c'est-à-dire nos droits de douane et d'accise, le pouvoir central nous a laissés nos principales dépenses, c'est-à-dire les frais qu'entraînent l'instruction publique, l'administration de la justice, la colonisation, etc.

Les \$70,000 de subvention spécifique et les 50 centins de subvention par capita calculée sur le chiffre de la population de 1867 devaient, d'après les termes de la confédération, pour

permettre toujours, avec le supplément de revenus provenant du domaine public et des licences, de faire face à nos besoins. Nul n'ignore comment la marche des événements est venue décaler les prévisions de 1867. Sir Georges-Etienne Cartier estimait à \$1,300,000 l'ancien budget d'administration de notre province. Or aujourd'hui notre budget dépasse les 5 millions.

La population depuis 1867, a subi un accroissement considérable et les dépenses par suite ont grandi. La subvention fédérale est restée la même. Et nos sources de revenus les plus susceptibles de développement étant entre les mains d'Ottawa, nous en sommes aujourd'hui... où nous en sommes.

Voilà autant de raisons qui feront, croyons-nous, que le gouvernement fédéral ne voudra plus différer la solution de ce problème vital.

A propos de miel et d'abeilles

S'il faut en croire un rapport du conseil américain à Francfort, la production totale du miel en Europe est approximativement de 80,000 tonnes d'une valeur de deux à deux millions et demi de livres sterling. D'après les statistiques faites au Musée Handels, en ce qui concerne cette production c'est l'Allemagne qui est à la tête des nations du continent européen, avec 1,910,000 ruches, fournissant 20,000 tonnes de miel. L'Espagne vient ensuite avec 1,690,000 ruches et 19,000 tonnes de miel. L'Autriche-Hongrie, est la troisième, ayant 1,650,000 ruches et 18,000 tonnes de miel.

Les autres Etats Européens sont fort distancés. La France produit 10,000 tonnes; la Hollande, 2,500; la Belgique, 2,000; la Grèce, 1,400; la Russie et le Danemark, 900 tonnes respectivement. Ces statistiques nous font constater l'effet remarquable des conditions climatiques, surtout en ce qui concerne la Russie et la Grèce. Cette dernière n'a que 30,000 ruches, donnant 1,400 tonnes de miel, tandis que l'autre pays, avec 110,000 ruches, ne fournit que 900 tonnes.

Le statisticien du Musée Handels déclare que "les apiculteurs vont trouver intéressantes les nouvelles venues d'Amérique à l'effet que l'on a fondé récemment aux Etats-Unis des établissements pour l'élevage des abeilles reines, destinées au commerce. Pour voir une ruche d'une nouvelle reine est un problème très difficile, mais dont la solution serait fort à souhaiter. Le département américain de l'Agriculture, toujours en éveil, a publié récemment comme venant du Dr Phillips un bulletin qui renseigne complètement les apiculteurs sur la manière d'élever eux-mêmes les abeilles reines, attention que celles que l'on achète coûtent fort cher."

CIG. RETTES EGYPTIENNES MOGUL 15 cents la boîte

Le président et les catholiques

Les rapports entre le président Roosevelt et les catholiques des Etats-Unis

Nous trouvons dans le "Transcript" de Boston un article très intéressant pour nos lecteurs sur l'attitude du président des Etats-Unis envers l'Eglise catholique aux Etats-Unis. Comme cet article peut avoir été écrit dans un but électoral, nous ne le donnons qu'à titre d'information et sans en prendre en aucune manière la responsabilité.

Les communications courtoises et amicales échangées dernièrement entre le président Roosevelt et le pape, par l'intermédiaire de Mgr Gabriele, et au cours desquelles le chef de l'Eglise déclare que celle-ci jouit d'une somme très satisfaisante de liberté, sous toutes les administrations américaines, et spécialement sous celle du président Roosevelt, attire notre attention sur un chapitre de l'administration Roosevelt, qui, si jamais il est écrit tel qu'il le mérite, occupera dans l'histoire de celle-ci une place importante. On devrait l'intituler : "La position de M. Roosevelt, en tant que président, vis-à-vis de l'Eglise catholique romaine."

Sur ce sujet, comme sur presque tous les autres, cet homme à l'intelligence toujours en éveil a eu des idées et des théories à lui propres. Il a les idées généralement acceptées, en Amérique, quant à l'égalité de toutes les religions, d'après notre constitution, et, cependant, il est allé probablement plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs dans l'application pratique de ces idées; il s'est trouvé aussi à avoir, par notre rôle actuel dans la politique mondiale, des relations plus suivies avec l'Eglise qu'il n'a été donné à aucun autre président d'en avoir. C'est son gouvernement qui a envoyé le secrétaire Taft à Rome, dans le but de discuter la question des possessions immobilières des religieux aux Philippines. Léon XIII parlait de cette démarche comme de l'un des plus heureux événements de son pontificat; il se trouvait par là même à entrer en relations avec les Etats-Unis. M. Roosevelt a nommé à des charges publiques un plus grand nombre de catholiques éminents que ne l'a fait aucun président républicain avant lui, et il en a probablement nommé plus que le président Cleveland, malgré que la plus grande partie du vote catholique se donne aux démocrates.

Dans une conversation intime avec quelques-uns de ses amis, après sa défaite, M. Alton B. Parker attribua au revirement du vote catholique, le fait que cette défaite a été aussi décisive. Sans doute, les rapports ne démontrent pas que le vote catholique de l'île Manhattan se fût tourné du côté de Roosevelt en proportion plus grande que ne le fit le vote méthodiste dans le Nebraska, ou le vote presbytérien en Pennsylvanie. Mais c'était un fait généralement reconnu, en 1901, que le nombre des journaux catholiques appuyant la candidature de M. Roosevelt, aussi bien que celui des catholiques dirigeants favorables à celle-ci, était exceptionnel et sans précédent. Par exemple, et l'on s'en souviendra, l'archevêque Hart, de Manille, a accordé, peu de temps avant l'élection, une entrevue qui, sans avoir aucune couleur strictement politique, était cependant pratiquement un très joli endossement de la politique de Roosevelt. En deux mots il déclara que les Catholiques des Etats-Unis n'avaient aucune raison de se plaindre de l'attitude de l'administration vis-à-vis l'Eglise aux Philippines, et incidemment il approuva la politique impérialiste du parti républicain. Grâce à cette dernière, l'Eglise avait été sauvée de la position désastreuse où l'aurait placé un gouvernement insulaire après la chute de la puissance espagnole.

La situation politique actuelle se présente sous des faces qui sont en contraste marqué avec les conditions régnant en 1876, alors que M. Blaine écrivait à un intime : "Je ne voudrais pas, pour l'amour de mille présidences, dire un mot irrespectueux de la religion professée par ma mère, et aucune pression exercée sur moi ne m'entraînera à me montrer hostile ou contraire aux catholiques, bien que je n'aie jamais regretté et que je ne m'attende pas à recevoir d'eux le moindre appui en politique." Cette attitude paraît étrange aujourd'hui. Qu'a donc pu faire le président Roosevelt pour arriver à opérer un tel changement dans l'attitude d'une classe nombreuse de voteurs aux Etats-Unis, et pour faire naître, dans une même mesure, les soupçons de ce qui pouvait rester de membres de l'A. P. A. ? En effet, un président ne peut, naturellement, accroître son prestige d'un côté sans le voir diminuer de l'autre.

Il y a trois réponses à ces questions : ses nominations, sa politique dans les questions relatives aux sauvages, sa politique en ce qui concerne les Philippines. Et, cependant, il est probable que celles-ci n'expliquent qu'imparfaitement ces adhésions à Roosevelt. La position que celui-ci a prise d'être généralement tolérant, de montrer beaucoup de cordialité dans ses rapports avec les individus, d'accueillir très bien les chefs de l'E-

glise, cette position, dis-je, a pu lui valoir quelque chose. Mais sa politique générale, sur des questions auxquelles l'Eglise, comme telle, n'est nullement intéressée, a fait plus pour accroître le nombre de ses partisans catholiques que n'a accompli la politique d'aucun républicain candidat à la présidence avant lui.

Sans doute, il y avait eu auparavant des membres du cabinet appartenant à la religion catholique — plus particulièrement, il y avait eu, du temps de Jackson, Roger B. Taney, qui s'était distingué durant un terme d'office d'ailleurs assez court. Mais il a été donné à Roosevelt, quand il s'est agi de nominations, de donner une place dans son cabinet au laïque catholique le plus en évidence aux Etats-Unis, dans la personne de Charles J. Bonaparte, l'ami intime du cardinal Gibbons. L'ancien maître général des postes, M. Wynne, maintenant consul général à Londres, appartient à la même foi. Une quantité notable de rédacteurs catholiques et plusieurs professeurs des universités catholiques ont été appelés à remplir des positions dans le service consulaire et dans d'autres branches de l'exécutif, dont plusieurs étaient, hier encore, des démocrates avérés.

Maurice F. Egan, qui a écrit de courts romans où il essaie de présenter sous un jour aimable et populaire la position prise par l'Eglise Catholique, est un ami intime du président et un visiteur assidu de la Maison Blanche. Et il y en a une foule d'autres.

Je doute fort que l'on puisse signaler, dans l'attitude de Roosevelt, à l'égard de l'Eglise aux Philippines ou de la question des réserves des sauvages, quelque déviation marquée de la politique de ses prédécesseurs. L'archevêque Hart, dont j'ai déjà mentionné l'entrevue durant la dernière campagne, voit maintenant d'un très mauvais oeil ceux qui sont responsables de l'administration des affaires là-bas. Il sera toujours très difficile aux Etats-Unis, un pays qui n'est pas catholique, de régler d'une façon satisfaisante les rapports de l'Eglise et de l'Etat, dans une colonie où ces deux pouvoirs étaient autrefois si intimement unis. Le président Roosevelt y a travaillé d'abord en choisissant des Américains catholiques pour appliquer sa politique, comme ainsi à l'Eglise une garantie de ses bonnes intentions. Quand on s'est plaint que le système d'écoles publiques nuisait aux institutions maintenues par les ordres re-

ligieux, le président Roosevelt a immédiatement mis un catholique à la tête des écoles américaines là-bas, en nommant James F. Smith, qui a récemment été fait gouverneur général pour succéder à M. Ide. Malheureusement Smith est à peu près du type de l'échevin démocrate, à Boston, et avant de faire le coup de feu aux Philippines, il n'avait guère, à San Francisco, de réputation professionnelle supérieure à celle de l'échevin en matières municipales.

Il est visible que le président constate qu'il a commis une erreur en accordant cette dernière motion à Smith, à la suggestion du Secrétaire d'Etat, Taft, et il profitera sans doute de la plus prochaine opportunité qui lui sera donnée de placer Smith dans une autre position, tout comme il l'a fait dans le cas de Luke Wright, et de nommer là le juge Magoon, actuellement gouverneur de Panama.

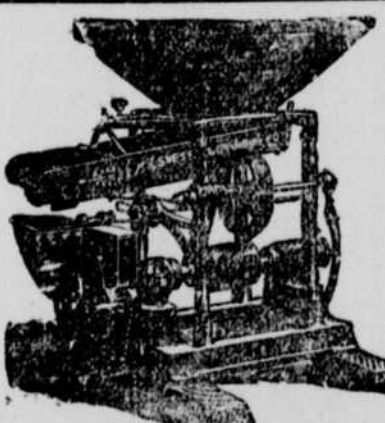
La politique du président Roosevelt en ce qui concerne les affaires des sauvages, a été quelque peu critiquée il y a deux ans. Il avait permis aux sauvages, chaque fois que la chose lui avait été demandée, d'employer leurs propres fonds, jusqu'à la limite pour eux par le gouvernement, pour maintenir des écoles confessionnelles.

M. Bonaparte l'avait poussé, à agir de la sorte, et le procureur général avait déclaré la chose légale. Le Congrès a refusé, à sa dernière session, de changer quoi que ce soit à la loi en vigueur, mais le commissaire Leupp, chargé de veiller aux affaires des Sauvages met la politique de Roosevelt en pratique avec beaucoup de tact. Il semble protéger les intérêts individuels des sauvages de telle sorte que la question ne paraît jamais devoir devenir grave.

Au contraire de l'Allemagne, les Etats-Unis n'ont pas de parti catholique; il est à souhaiter qu'il n'y en aura jamais.

La division, entre les deux grands partis, du vote so-disant catholique, maintenant plus visible que jamais, est basée sur des questions de politique générale et doit être bien vue. Pendant combien de temps ce vote demeurera divisé, même dans les proportions actuelles, est une question discutée. La solution dépendra respectivement par les deux partis. La famille Taft, à Cincinnati, a de vieilles traditions très libérales à l'égard de l'Eglise Catholique et a toujours résisté ouvertement à tout ce qui sentait l'A. P. A., un peu comme dans le cas de feu George F. Hoar, de cet état. C'est Taft qui a été l'initiateur de la politique américaine aux Philippines, accordant à l'Eglise plus de latitude qu'il en en matière d'éducation. Il a reconnu les titres des moines à leurs possessions immobilières et a vu à la radiation de ces titres en payant promptement ce que l'on demandait pour ces terres, le tout à la grande satisfaction de Rome. Les Philippines, s'ils avaient eu la haute main, auraient traité les moines avec beaucoup moins de délicatesse.

LE SEUL ATELIER MODELE A MONTREAL
Coffres-Forts, toutes grandeurs
Portes, derniers modèles
Portes de Voûtes
toutes dimensions
MONTREAL PLATING CO.
Aussi Plaquages de tous genres, cuivre, or, argent ou nickel. Ouvriers experts attachés à l'établissement.
BOISVERT & RIVET, Propriétaires
Tél. Bell Ext 2676, Tél. Marc. 766. 522 RUE ST-LAURENT.
126-ma-j-s-a



Aucun Meunier
Ne voudrait se servir des meules de pierre s'il connaissait les nombreux avantages de

La Moulange CHAMPION

Elle dépense peu de pouvoir, moult vite, fait de la belle moulée et donne de bons profits.
Demandez le catalogue et la liste de prix.

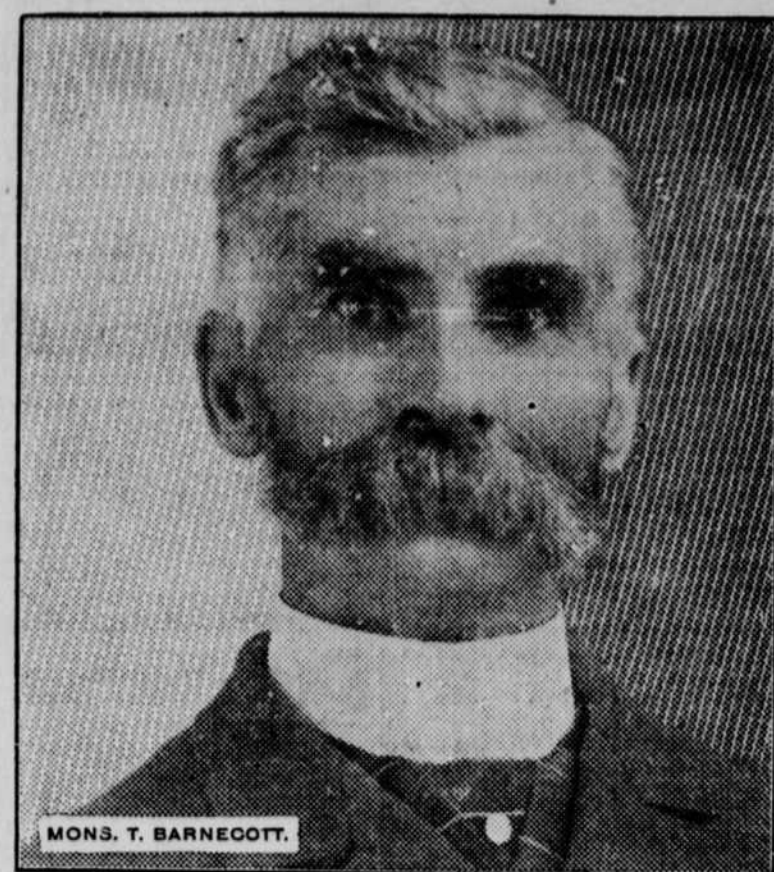
S. VESSOT & CIE
SEULS MANUFACTURIERS JOLIETTE, P.Q.
150-1

SEULS MANUFACTURIERS JOLIETTE, P.Q. 150-1

OUTILS
Pour tous les Mé-tiers et pour toutes les Bourses.

La Cie E. CAVANAGH CO., Limitée
COIN NOTRE-DAME ET SEIGNEURS 9-ma-j-s-a

PNEUMONIE SUIT LA GRIPPE PE-RU-NA RECOMMANDE



MONS. T. BARNECOTT.

Commerçant Bien Connu et Ancien Résident de Aylmer Raconte Son Expérience avec l'Emploi du Pe-ru-na Comme Curatif et Pré-ventif de la Grippe et des Rhumes.

Mons. T. Barneccott, West Aylmer, Ontario, Can., écrit :
L'hiver dernier j'eus une pneumonie après avoir eu la grippe. Je pris du Peruna pendant deux mois et recouvrai ma santé, et je puis dire qu'il peut guérir tout le monde dans un temps raisonnable et à peu de frais. Chaque fois que j'attrape un rhume je prends du Peruna qui me rétablit.
"Je le conseillai aussi à ma fille qui était si malade d'une prostration qu'elle ne pouvait exercer sa profession de couturière. Une bouteille de Peruna produisit un tel changement en elle, qu'elle a pu se livrer à sa profession depuis."
"J'ai aussi persuadé à une jeune fille qui était si épuisée qu'elle ne pouvait quitter la maison, de prendre du Peruna, et après avoir pris du Peruna pendant trois mois elle peut exercer sa profession de tailleuse."
"Je puis recommander le Peruna à tous ceux qui sont malades et ont besoin d'un tonique."

Tous les ans pendant les intempéries de l'hiver il y a une épidémie de catarrhe. La maladie est réellement de nature catarrhale, mais par la forme qu'elle assume elle a été communément désignée sous le nom de "grippe".
Elle est très tenace une fois qu'elle s'est rendue maîtresse du système, et outre un remède excellent et systématique contre le catarrhe, il faut beaucoup de patience et de persévérance dans le traitement pour déraciner la maladie.
Le Peruna, remède interne contre le catarrhe, est une des meilleures médecines jamais inventées pour répondre aux exigences de ces cas. Le grand nombre de lettres élogieuses reçues par le Dr. Hartman, l'inventeur du Peruna, en faveur de son remède, prouvent suffisamment combien le Peruna est précieux et digne de confiance comme médecine pour la "grippe".
130-tou-5e-p-y

Polson Iron Works, Limited

Constructeurs de Vaisseaux en acier, Ingénieurs et fabricants de Bouilloires

Nous offrons les Bateaux suivants en vente :

YACHT A VAPEUR longueur 65' largeur 10' tirant d'eau 4'	\$3,500
YACHT A VAPEUR longueur 55' largeur 8' tirant d'eau 3'	\$1,500
YACHT A VAPEUR longueur 50' largeur 6' tirant d'eau 2'	\$1,200
CHALOUPE A VAPEUR roue à aubes à la poupe, longueur 31'0" largeur 8'0" tirant d'eau 9" pour rivière, Prix.....	\$ 850
CHALOUPE A GAZOLINE longueur 20'0" largeur 4'8" tirant d'eau 13" Prix.....	\$ 250
BATEAU MOYEUR NEUF longueur 30'0" largeur 5'0" tirant d'eau 16" vitesse 12 milles. Dessin et moteur Thornycroft. Prix.....	\$3,000

Renseignements complets en s'adressant à la

POLSON IRON WORKS, Limited

TORONTO, CANADA 26-ma-j-s-a



4 BATEAUX à GAZOLINE

2 BATEAUX à VAPEUR

ENGINS A

MARINE ET STATIONNAIRES des meilleures Manufactures.

Peintures, Vitres, Vernis, Huiles.

GROS ET DETAIL.

I. L. LAFLEUR, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Can. 262-ma-n

I. L. LAFLEUR, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Can. 262-ma-n

I. L. LAFLEUR, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Can. 262-ma-n

Otis-Fensom Elevator Co.

LIMITED,

Manufacturiers des "Elevateurs Otis-Standard."

Elévateurs Hydrauliques

Elévateurs Electriques

Elévateurs à Vapeur

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

Elévateurs à Main

L'HON. M. LEMIEUX A CHAMBLEY

Un discours du Maître-Général des Postes — Lumineux et puissant exposé de la politique du gouvernement Laurier à l'égard de la classe ouvrière — La loi du dimanche — Le remaniement des subventions aux provinces.

Le manque d'espace nous obligeait hier à différer la publication du discours prononcé à Chambley, dimanche, par l'hon. M. Lemieux, Maître Général des Postes. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui — mieux vaut tard que jamais — mettre sous les yeux de nos lecteurs un résumé de ce lumineux et puissant exposé de la politique du gouvernement à l'égard de la classe ouvrière. Comme on le verra, M. Lemieux a profité de la circonstance pour expliquer le but et la portée de la loi du Dimanche, qui est avant tout destinée à protéger les ouvriers. Et il a terminé en déclarant qu'une conférence entre les autorités fédérales et provinciales sera bientôt convoquée à Ottawa au sujet du remaniement des subventions et que justice sera alors rendue à qui justice est due.

Mais laissons-le parler.

Le Maître-Général des Postes remercie la foule de l'accueil chaleureux qui lui est fait et rend hommage aux efforts persévérants des clubs libéraux pour le triomphe de la cause qui leur est chère à tous.

Il rappelle les luttes d'il y a vingt ans avec émotion les vœux qu'il a exprimés dans l'assemblée, contemporains dans Chambley. Vêches et rains des Geoffrion et des Préfontaines, deux braves, deux vaillants, dont le souvenir vivra aussi longtemps que battra un cœur Canadien.

C'est sous leur drapeau que j'ai débuté dans la carrière politique, dit M. Lemieux, et je me plais à proclamer devant les électeurs de cette circonscription électorale, que rarement la province de Québec a-t-elle eu sur le parquet de la Chambre des Communes, de plus ardens champions. Honneur à eux !

LA FÊTE DU TRAVAIL.

Nous célébrons demain la fête du Travail. C'est comme ministre du Travail que je désire vous parler en ce moment. Vous aurez bientôt dans St-Marie une élection. Les ouvriers qui sont venus ici en si grand nombre, me permettent de leur rappeler quelques faits. Je reconnais la puissance des organisations ouvrières; je m'incline devant le travailleur, devant le travailleur qui, fort de son droit d'association, respecte la loi et l'autorité. Il n'y a pas place ici pour ce socialisme trompeur qui, sous des dehors séduisants, voudrait effacer les frontières, niveler les distinctions sociales, détruire les croyances. Ce socialisme, ouvriers Canadiens, nous n'en voulons pas. Vous le répudiez avec moi. Le travail organisé a des droits certains, indiscutables, mais il y a des devoirs corrélatifs.

Le gouvernement, que j'ai le grand honneur de représenter avec mon collègue, l'hon. M. Brodeur, a reconnu les droits des classes ouvrières. Au cours du gouvernement depuis la Confédération, n'est occupé avec autant de sollicitude, de justice, de la question ouvrière et n'a adopté de mesures plus utiles aux travailleurs que le gouvernement Laurier. Au nom de quel principe veut-on condamner cette politique progressive et favorable au travail ?

C'est sous l'impulsion de mon prédécesseur, Sir Wm. Mulock, un ancien journaliste qui, devenu millionnaire, n'oublia jamais sa condition première, que le gouvernement fit adopter les réformes dont bénéficie la classe ouvrière depuis 1896.

Il faut avoir assisté à la session de 1903, pour se rendre compte du travail et du zèle déployés par Sir William Mulock en faveur des ouvriers. C'est durant cette session mémorable que fut révisée la loi des chemins de fer et que fut adopté le projet du Transcontinental.

Sir William trouva l'occasion favorable pour faire insérer dans la législation nouvelle des clauses qui modifiaient radicalement la condition des ouvriers.

Quelle bataille ne livra-t-il pas pour forcer les grandes compagnies de chemins de fer, à changer les appareils dont elles se servaient jusqu'alors, afin de mieux protéger la vie de leurs employés.

Les corporations étaient réfractaires à tout changement, parce que cela leur obligeait à encourir des dépenses considérables. Sir William Mulock leur tint tête et gagna son point.

Le principe même d'une commission des chemins de fer n'était pas vu avec faveur par les compagnies. Cela se comprend. Jusqu'à cette époque, les conflits entre compagnies rivales, ou entre compagnies et municipalités ou individus, se réglaient par un sous-comité du Conseil Privé, qui siégeait à Ottawa. Les litiges voyageaient 100, 200, 500 milles avant d'atteindre le sous-comité et d'y formuler leurs griefs. C'était là une source de plaintes et d'ennuis. Le gouvernement Laurier fit décréter par le Parlement que la nouvelle Commission traiterait sur les lieux mêmes les causes de conflits, épargnant ainsi de longs et coûteux voyages aux intéressés.

Lors de la rédaction du contrat avec la compagnie du Grand Tronc Pacifique, Sir William exigea que les constructeurs du chemin s'engagent d'avance à payer aux employés des salaires justes et raisonnables. La compagnie dut, aussi, se courber devant la volonté bien arrêtée du gouvernement de rendre, en cas de conflit entre les entrepreneurs et les employés, la décision du ministre du travail finale et sans appel.

Le salaire de l'ouvrier, son bien-être et celui de la famille, croissent en raison directe de la prospérité du Montréal.

Les salaires augmentés de 25, 30 et 50 pour cent depuis quelques années sont la résultante d'une politique raisonnée. « La Gazette du Travail », cette fondation du gouvernement Laurier, indique clairement l'échelle des salaires depuis 1900. Voici quelques chiffres plus éloquentes que les plus belles périodes :

En 1889, le salaire maximum d'un brasseur à Montréal était de \$1.30 par jour. Il est maintenant de \$3.60 et plus par journée de neuf heures.

Les charpentiers gagnaient autrefois \$1.75 par journée de dix heures; ils gagnent aujourd'hui \$2.00 par journée de neuf heures.

Les maçons gagnaient, en 1889 de \$2.00 à \$2.50 par jour; ils gagnent presque le double aujourd'hui.

Les meilleurs forgerons gagnaient autrefois \$1.50 par jour; ils reçoivent aujourd'hui \$2.50.

Je pourrais allonger indéfiniment cette liste, mentionner par exemple, le cas des peintres, des tonneliers, des ébénistes, des imprimeurs, de la main d'œuvre en général, mais j'en ai dit assez au soutien de cette situation vraie.

J'invite les ouvriers de St-Marie à se poser aussi les questions suivantes :

Qui a créé le Ministère du Travail ? Qui a mis fin au « Sweating System » ?

Qui a rendu efficace la loi des aubains ?

Qui a inauguré dans tous les contrats du gouvernement la clause des salaires raisonnables (fair wages clause) ?

Qui a fondé et maintenu la « Gazette du Travail » ?

Qui a élevé de \$50.00 à \$500.00 la taxe des Chinois ?

Qui a provoqué les enquêtes sur les chemins de fer ?

Qui a créé le tribunal d'arbitrage et de conciliation ?

Qui a inséré dans la nouvelle loi des chemins de fer la clause obligeant les compagnies à se pourvoir d'appareils destinés à protéger plus efficacement la vie des employés ?

Qui a rigoureusement soumis à des conditions hygiéniques le travail des employés dans les grands chantiers de construction ?

Qui est intervenu pour régler à l'amiable les grandes grèves, comme celle des débardeurs du port de Montréal, des filatures de Valleyfield, des mineurs de Nanaimo ?

Je connais la réponse que les ouvriers de St-Marie feront à ces quelques questions, lorsqu'ils seront appelés aux urnes. Vos applaudissements et vos acclamations sont, en vérité, la meilleure réponse aux questions que je viens de poser.

LA LOI DU DIMANCHE

Je suis heureux de pouvoir en parler au bon sens, à l'intelligence des ouvriers sur la question si controversée de la loi du dimanche.

Il est fait que cette loi ait été imposée au Parlement par la Lord's Day Alliance. Elle a été au contraire demandée et approuvée en principe par les autorités religieuses de ce pays — autorités tant catholiques que protestantes. Elle a été également demandée et approuvée par les associations ouvrières. Le Parlement fédéral ne pouvait pas refuser cette législation. A ce propos, permettez-moi un court exposé de faits, qui vous aidera à comprendre pourquoi le pouvoir fédéral avait le devoir d'intervenir.

Le Conseil Privé ayant décidé que la province d'Ontario, ni aucune province du Dominion, n'a le pouvoir législatif d'empêcher certains travaux le dimanche, les parties intéressées demandant au gouvernement fédéral d'intervenir et de proposer une loi qui pût en ce qui n'est pas du ressort des législatures provinciales, une sanction à la législation de celle-ci, assurer l'observance du dimanche par tout le Dominion.

Le ministre de la justice prend acte de cette demande et dans un rapport au comité du Conseil Privé du Canada, approuvé par le gouverneur-général le 27 juin 1904, il indique au gouvernement les grandes lignes qu'il recommande de suivre, se basant sur les faits ci-dessous :

1. A la suite de la décision récente du comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause du dimanche — Lord's Day — jour du Seigneur — en latin « Dies Domini » — des représentations ont été faites au gouvernement sur ce sujet et on lui a demandé une législation ayant effet dans tout le Dominion, portant en somme, sur les matières contenues dans le projet de loi dont il sera question plus loin.

2. Le ministre de la justice entend déclarer qu'il n'est pas du tout convaincu que la décision récente de leurs Seigneurs du Conseil Privé entend affirmer l'absence d'autorité chez une Législature Provinciale de légiférer sur de telles matières, dans cette province, et en autant que des vues différentes peuvent prévaloir en certaines provinces ou localités, quant à l'application de la loi, dans un acte législatif du Dominion — toutes ces matières ou aucune d'elles, il semble opportun au ministre de la Justice, que l'autorité législative des Provinces, en ce cas particulier, soit déterminée avant de proposer toute telle législation au Parlement.

3. Le ministre de la Justice déclare de plus, qu'après avoir communiqué cette manière de voir, aux personnes qui sollicitent une législation du Dominion, sur ces matières, elles ont soumis certaines questions qu'elles désirent voir incluses dans toute référence de la cause aux Tribunaux.

Ces questions, avec celles rédigées par le ministre de la Justice et le projet de loi, constituent les points à discuter, qui ont été référés à la Cour Suprême. Je ne ferai pas l'énumération des questions posées à cette Cour siégeant comme Cour Suprême et d'Échiquier; ce serait surcharger un discours de technicités légales dont peuvent aisément se rendre compte les hommes de la profession.

Qu'il suffise de dire que la première de ces questions se lit comme suit : « La Législature d'une province, a-t-elle autorité pour édicter une loi dans les termes suivants :—

Et le projet de loi déjà mentionné, débute ainsi :

« Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de

la Province de... »

Vient le projet de loi qui, sauf certains détails, consacre les mêmes règles d'observance du dimanche — appelé ici le premier jour de la semaine, — que la loi qui vient d'être adoptée à Ottawa.

La Cour Suprême consultée ainsi par le gouvernement, sur les points soumis par le ministre de la Justice et par la Lord's Day Alliance, et sur le projet de loi que les Législatures Provinciales auraient pu ou non d'adopter, ne voulut pas, respectueusement des intentions du gouvernement, se prononcer, sans demander l'avis des autorités provinciales et les appeler à faire valoir leurs droits et prétentions.

Nos Législatures furent donc mises en cause, et Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, entre autres, chargèrent leur procureur général de soutenir la défense des Provinces devant la Cour Suprême et d'Échiquier.

Comment ces officiers supérieurs des départements provinciaux de la justice, s'acquittèrent-ils de leur tâche ? Il serait pour le moins téméraire de dire sans l'ombre d'une preuve, à cet égard, qu'ils ne surent pas défendre la cause dont ils étaient chargés et s'empressèrent de renier les droits des Provinces, pour en revêtir les autorités fédérales.

De fait, M. L. J. Cannon, l'assistant-procureur général de la province de Québec, répondant aux questions du ministre de la Justice, sut faire la distinction entre les matières d'ordre général déléguées au pouvoir fédéral comme matières de droit criminel ou comme réglementation du commerce et les matières autres matières au pouvoir provincial comme décrets d'ordre local et privé.

La décision de la Cour Suprême n'a donc pas été rendue sans que toutes les parties intéressées aient été entendues, et comme d'ailleurs elle ne fait que confirmer les vues du Conseil Privé, il est difficile de soutenir comme proposition, avec preuve à l'appui, que le gouvernement fédéral s'est laissé guider par la Lord's Day Alliance plutôt que par toute autre partie au procès. Il serait plus naturel de soutenir que le gouvernement du Canada, qui ne peut s'illusionner sur le danger de toucher à toute question religieuse, eût trouvé mieux de se croiser les bras, s'il n'eût pas été forcé d'agir au nom des plus grands et des plus pressants intérêts du pays.

Le plaidoyer du procureur-général du Nouveau-Brunswick devant la Cour Suprême fut en faveur d'une législation unique et exclusive de toute intervention provinciale, par le Parlement du Canada.

Le procureur-général d'Ontario, lui, soutint sur toute la ligne les prétentions de sa province, qu'en toute cette affaire, n'a pas attendu à la onzième heure pour affirmer des droits provinciaux menacés, mais s'est présentée devant tous les tribunaux de l'empire pour en obtenir une définition et une reconnaissance définitives.

C'est d'un jugement de la Cour d'Appel d'Ontario que le gouvernement de cette province interjeta appel au Conseil Privé, qui se déclara contre les prétentions provinciales, ce qui provoqua l'intervention du ministre de la Justice dont la référence à la Cour Suprême et le jugement qui en découla, furent le motif déterminant de la dernière législation sur le dimanche.

Des compagnies puissantes se firent représenter aussi devant la Cour Suprême pour, généralement soutenir la thèse des droits fédéraux contre les droits provinciaux dans les matières concernant les chemins de fer et les lignes de bateaux déclarées entreprises fédérales soit en vertu de l'Acte organique de 1867, soit en vertu d'actes fédéraux subséquents.

Dans leurs mémoires ou factums les avocats de ces compagnies reconnaissent aux provinces certains droits d'ordre local et privé que le Parlement fédéral, à son tour, a pleinement reconnu pour s'en tenir aux indications des Cours d'Appel d'Ontario, du Conseil Privé d'Angleterre et de la Cour Suprême et d'Échiquier du Canada. Et me plaçant à ce point de vue tout à fait provincialiste qui semble inspirer seul les critiques de la loi du dimanche, j'ai le droit de dire que les Législatures provinciales n'ont jamais vu, depuis l'établissement de la Confédération, leurs pouvoirs législatifs, leurs droits et même leurs prétentions reconnus avec plus de bon vouloir qu'en cette occasion.

Quant à la « Lord's Day Alliance » il est assez étonnant de lui voir imputer une attitude qui a été tout autre dans cette affaire de la loi du dimanche. Depuis l'origine du débat, l'un des plus fameux qui se soient poursuivis devant la Législature d'Ontario, devant les tribunaux de cette Province et de l'Empire, cette Association qu'on accuse de tous les maux, n'a cessé de proclamer le droit des Provinces contre celui du Dominion, et son « factum », présenté à la Cour Suprême, est sûrement l'un des plus complets et des moins conciliants, dans le sens provincial, de tous les mémoires qui ont été écrits sur ce sujet.

Il est si peu exact que la « Lord's Day Alliance » ait exercé une pression sur le gouvernement ou sur le Parlement canadien pour imposer une législation de sa façon à la Province de Québec, qu'elle était disposée à accepter tout à fait celle-ci de l'action de la loi demandée aux autorités fédérales.

Vos représentants à Ottawa n'ont pas voulu vous ranger sous un régime d'exception dans un monde où nous pouvons nous rencontrer et vivre de la vie commune en plus d'un point et personne ne peut les en blâmer si, d'ailleurs, les droits et usages consacrés par nos lois et par nos coutumes ont été respectés.

Cette loi a-t-elle respecté nos us et coutumes, nos traditions et nos croyances ? Oui, messieurs.

L'amendement Piché, en subordonnant l'opération de la loi au respect du principe de l'autonomie provinciale, protégeait le petit commerce permis par l'autorité municipale et tout ce qui est énuméré dans la section 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. De plus, par la clause 5 du Bill, les spectacles, jeux, concerts, etc., etc., AUTORISÉS DANS LE PASSE OU A L'AVENIR PAR UNE LOI PROVINCIALE SERONT LICITES.

Il en sera de même pour les excursions, pour le service des tramways, etc., etc.

Et quant au tir à la carabine, qui donc peut s'objecter à ce qu'il ait lieu loin des églises et des temples où les fidèles sont réunis pour le service divin ?

N'est-il pas tout à fait convenable que les églises et les temples soient, le Dimanche au moins, protégés contre le bruit des détonations ?

Je demande à mes compatriotes de relire avec soin cette loi du Dimanche et ils se convaincront de l'innocuité des discours prononcés par les protestataires du Champ de Mars.

La clause 3 du Bill énumère quels sont les travaux de nécessité et d'humanité qui sont permis le Dimanche. Les travailleurs, et en particulier les employés de chemins de fer, bénéficieront de cette loi lorsqu'ils en auront saisi le véritable but. Eh quoi ! en serions-nous réduits à l'état de certains pays du Vieux Monde, où le Dimanche n'est plus observé et où les usines et les magasins sont ouverts sans le moindre scrupule ?

Ne croit-on pas que c'est assurer le bien-être du peuple — du peuple travailleur — que de régulariser l'observance du Dimanche ?

C'est l'opinion des Economistes et c'est aussi celle de l'Eglise, dont la haute influence morale ne saurait être niée. Que mes compatriotes sachent bien que le clergé catholique a fortement approuvé la loi qui vient d'être adoptée. Le clergé protestant s'est également prononcé dans le même sens.

L'Eglise et l'Etat ont été guidés en la matière par l'intérêt public et par des considérations morales qu'il serait inutile d'énormer.

En relisant à tête reposée cette longue énumération je me demande en quoi nous concédons sont lésés dans leurs droits, dans leur liberté. Non, qu'on le sache bien, cette loi en est une de liberté et de justice — non d'oppression et de tyrannie.

Elle protège l'ouvrier, le travailleur, contre les exactions des grandes compagnies et des grands industriels. Elle limite et restreint le travail du dimanche et assure par là à l'ouvrier le repos auquel il a droit. Et même, si l'ouvrier doit travailler dans certains cas d'exception, la loi lui assure (clause 3) « au cours des six jours suivants de la semaine vingt-quatre heures consécutives de repos ».

Ouvriers, cette loi est votre protection. C'est votre sauvegarde ! Grâce à elle, vous ne serez plus des mercenaires, des parias.

Je le répète : elle ne choque rien de nos us et coutumes — au contraire, elle les respecte en subordonnant tout ce qui est du domaine provincial à l'autorité compétente.

C'est faire œuvre de démagogue que de dire que Sir Wilfrid a renié ses origines et sa foi en présentant cette loi au Parlement.

Les honnêtes compromis ne sont la preuve ni de défiances ni de trahison. Ils sont nécessaires pour ce pays hétérogène.

LE REMANIEMENT DES SUBVENTIONS AUX PROVINCES.

La question du remaniement des subventions aux provinces est d'une trop grave importance pour que j'oublie d'en parler. Je serai bref ; le temps presse. Exprimez ici une opinion personnelle, je n'hésite pas à dire que la cause des provinces m'est chère. Disciple de Mercier, j'ai à maintes reprises, de mon siège à la Chambre des Communes, défendu le programme de la Conférence de 1887. Le principe des « better terms » n'est pas nouveau; je dirai même qu'il a reçu l'appui des deux partis. Accepté par Mowat et par Ross dans Ontario, il a également été défendu par la plupart des hommes politiques des autres provinces. Je n'ai pas été surpris de constater les efforts persévérants de l'hon. M. Gouin, le distingué premier ministre de Québec, pour apporter une solution définitive et permanente à cette question déjà vieille de vingt ans et plus.

Les provinces qui firent la Confédération, qui se dépouillèrent à son bénéfice, se sont adressées récemment au pouvoir central pour obtenir l'augmentation du chiffre des subventions payées annuellement en vertu de la Constitution.

Avec plus de ressources à leur disposition, les législatures provinciales pourraient imprimer à l'éducation élémentaire, à l'agriculture, à la colonisation, une impulsion plus énergique.

Mais, je n'ai pas mission de faire devant vous le plaidoyer des provinces. Nous l'entendrons, ce plaidoyer, et à brève échéance, formulé en termes clairs et vigoureux par les députés provinciaux. C'est vous dire — et en cela je ne crois pas violer de secret ministériel — qu'une conférence entre les autorités fédérales et provinciales sera bientôt convoquée à Ottawa. Quel en sera le résultat ? Il ne m'appartient pas de le dire, mais ce que je puis affirmer, c'est que les députés seront entendus et que justice sera rendue.

Le discours de l'hon. M. Lemieux a produit une vive impression sur l'assemblée et a été à plusieurs reprises couvert d'applaudissements enthousiastes.

Lorsqu'il reprit son siège, l'honorable ministre fut salué d'une longue acclamation.

AU PAYS DES MERVEILLES

Avec la fin de l'été c'est le retour des plages, et c'est aussi pour nos petits amis et nos petites amies la triste rentrée des classes avec ses regrets et ses désenchantements. En classe, la poésie de l'automne ne pénètre guère, et on laisse forcément au grand frère et à la grande sœur le charme des promenades crépusculaires dans les feuilles recouvertes, où la mystique beauté des clairs de lune, dans les avenues aux grands arbres décharnés. Donc à titre de souvenir des heureux jours passés, offrons à tous une étude restreinte sur cette beauté des plages que sont les coquillages qu'on rapporte chez soi, et appliquons nous surtout à étudier ceux de la côte du Pacifique, parce qu'ils sont plus lointains et plus rares. Les petits penseront à leurs castels de sable et les plus grands retrouveront de doux souvenirs dans le nacre de leurs coquilles.

Les mollusques qu'on trouve le plus en abondance sur les côtes du Pacifique sont les mangeurs de végétaux ; on les trouve attachés par paquets à la surface des rochers; ils y adhèrent tellement qu'ils finissent par en dénuder la nuance, et que de loin, on prendrait autant d'excroissances naturelles sur les surfaces lisses. Ces coquillages n'appartiennent pas à une famille très aristocratique peut-être, mais ils se trouvent quelques-uns de ces membres tout à fait dignes d'attention. Ainsi, la fine fleur du troupeau est certainement le « owl shell » (écaille de hibou), qui mesure parfois jusqu'à trois pouces de longueur. Mais il y a aussi les « héhés » qui ne sont guère plus longs que l'ongle du pouce. Ces mollusques ont un cœur, un foie, un appareil digestif pour rejeter les impuretés, une tête avec des yeux, et une langue armée de petites dents. Ils se cramponnent aux rochers par un pied musculaire très robuste.

Quand on sépare ces mollusques de sa coquille, il reste dans l'écaille une marque ayant la forme d'un hibou sur son perchoir, d'où son nom.

Il y a une autre espèce de mollusque à la « keyhole », parce qu'il ressemble à une minuscule saucière avec un trou dans le fond; et il y a encore le « white cap », à cause de sa forme qui le fait ressembler à un chapeau de poupée garni avec art, de végétaux pittoresques.

Ces mollusques n'aiment pas à s'éloigner de la grève et ils s'installent sur des rochers noyés à l'eau haute et à découvert à marée basse.

Certains pêcheurs s'en servent comme amorce mais dans d'autres pays on en fait des plats succulents.

Mais le Pourpre est certainement le plus aristocratique de tous; il remonte bien plus loin que les croisades, puisqu'à Tyre l'antique, on écrivait ces mollusques dans un mortier pour en extraire la teinture de pourpre royal. Ces coquillages ont à peine un pouce de longueur et sont d'un beau brun rouge à l'intérieur. Par tempérament ils sont essentiellement amphibies; c'est-à-dire qu'ils aiment vivre sur des rochers subissant l'effet des marées. Cependant, malgré leur sang bleu, c'est-à-dire aristocratique, mais qui est rouge en réalité, ils ne sont guère civilisés, et d'instinct ils sont d'un cannibalisme éhonté. Ils dévorent voracement les autres mollusques errants qu'ils trouvent à leur portée.

À Puget Sound on trouve des coquillages si blancs qu'on est porté à croire que ce sont plutôt des débris de défenses de baleines et mythologie de défiant blanc. Ce coquillage est ouvert aux deux bouts et il git dans le sable où il se creuse des palais fantastiques. Les Indiens en ont toujours fait ample provision qu'ils échangeaient pour de l'argent. Ils pêchent ces coquillages à l'aide d'un râteau avec lequel ils bouleversent le sable; cette pêche est très facile.

Cependant le chef-d'œuvre de la côte californienne qu'on s'arrache à prix d'or, c'est le « Halilots ou Abalone ». Un jour qu'il baillait au soleil, il avait un arc-en-ciel qu'il garda toujours dans son estomac de nacre, et c'est pour cet arc-en-ciel qu'on se donne tant de mal. Il y en a qui sont à peine plus gros que l'ongle du petit doigt, mais absolument parfaits dans tous leurs détails. Leur arc-en-ciel est infiniment petit, mais il contient toutes les couleurs du prisme. On s'en sert pour les œuvres d'art et pour les bijouteries très délicates. Quant aux mollusques lui-même, les Chinois savent en faire un plat princier que certains Américains millionnaires payent très cher.

De fait, on ne mange du potage d'abalone que sur les tables les plus huppées.

Il y a aussi le hérisson de mer dont l'épine dorsale est un poème de brillants et que les dames de la société aiment voir sur leurs bureaux de toilette, incrustés dans un lit de satin et de soie. On s'en sert aussi en bijouterie. Comme l'étoile de mer il appartient à l'illustre famille des Echinodermata.

Comme les porc-épics, ses cousins terriens, il est armé de dards et de venin. Il est à la fois brave et méchant comme la gale, et quand une étoile de mer se trouve sur son chemin, il s'en cramponne, lui distille son venin, l'aspire et l'avale après lui avoir, de ses dards, amputé les bras. Cela nous permet de constater qu'on rencontre parfois des étoiles de mer n'ayant que trois ou quatre bras au lieu de cinq. Il faut alors saluer, car on se trouve en présence d'un vétérinaire ayant perdu ses membres à la bataille. Il importe cependant de ne pas trop s'apitoyer sur le sort de cet infirme, qui possède le pouvoir de renouveler les membres qui lui manquent en très peu de temps. De vrais membres articulés, ce qui est bien

MAISON FONDEE EN 1852

instruments de Musique et Musique en Feuille

Assortiment de plus complet et à meilleur marché du Canada. Réparations de tous instruments. Agent pour Messrs & Co. Ltd., Londres, Angl., Johnson, Guiton & Co. de York, Angl. York: A. Sons, de Grand Rapids Mich. 71-7111.

CHAS. LAVALLEE

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

Kingston, Ont., 3.—On dit que la famille de Shortis est en train de renouveler ses efforts pour obtenir une commutation de sentence, mais il est entendu que le prisonnier n'aura plus sa liberté. D'après les autorités, il vaut mieux que l'individu reste où il est et où il devrait être.

SHORTIS NE SORTIRA PAS!

COLONIAL HOUSE SQUARE PHILLIPS

ETTOFFES A ROBES DE COULEUR

LES SPORTS

Les clubs National et Tecumseh font partie nulle devant une assistance de 5,000 amateurs — Gans est déclaré vainqueur sur un "foul" — Les rameurs d'Ottawa se distinguent aux Etats-Unis — Les jeux Caledoniens à la M.A.A.A.

ATHLETISME

LES JEUX CALEDONIENS

Le grand tournoi athlétique de la Société Caledonienne a remporté un très beau succès, hier après-midi. Les honorables M. R. Lemieux, ministre des Postes et M. W. Weir ont assisté à tous les événements du programme qui furent des plus intéressants. Voici le résultat de l'après-midi:

No 1.
Concours de cornemuse (tous les âges) — 1 A. McDonald, 2 John Mattewson, 3 P. Mainrs.

No 2.
Concours de cornemuse, (tous les âges) — 1 J. Mattewson, 2 P. Mainrs, 3 A. Fraser.

No 3.
Highland fling, garçons et filles de dix ans et au-dessus — 1 Margaret M. Munro, 2 Eva Bell, 3 Thos Mitchell, jr., de Boston.

No 4.
Concours d'habits écossais — 1 A. Fraser, 2 P. Mattewson, 3 W. Gray.

No 5.
Sheanfrews, garçons et fillettes au-dessous de 16 ans — 1 Lucy Jaffrey, 2 Eva Bell, 3 Thos Mitchell, jr., de Boston.

No 6.
Highland fling, en costume écossais — 1 F. Riddle, 2 Angus Fraser, 3 W. Johnston.

No 7.
Gillie Callum en costume écossais, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Lucy Jaffrey, 2 Thos Mitchell, jr., de Boston, 3 Eva Bell.

No 8.
Skillie Callum, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Angus Fraser, 2 W. Johnston, 3 Fred Riddle.

No 9.
Highland fling en costume écossais, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Lucy Jaffrey, de Toronto, 2 Thos Mitchell, jr., de Boston, 3 Eva Bell.

No 10.
Shean Frews en costume écossais, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Angus Fraser, 2 Wm Johnston, 3 Fred Riddle.

No 11.
Sailors Hompie en costumes, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Lizzie Jaffrey, 2 Eva Bell, 3 Lucy Jaffrey, de Toronto.

No 12.
Sailors Hompie en costumes, concurrents âgés de moins de 16 ans — 1 Angus Fraser, 2 Wm Johnston, 3 Fred Riddle.

No 14.
Lancer le poids de 22 livres. — 1 A. Smith, 33 pieds; 2 D. J. Cuthbert, 32 pieds 7 pouces; 3 Z. Desmarreau, 32 pieds 5 pouces.

No 15.
Lancer le poids de 56 livres. — 1 Z. Desmarreau, 29 pieds et 2 pouces; 2 P. Bélanger, 25 pieds et 2 pouces; 3 D. J. Cuthbert, 24 pieds et 10 pouces.

No 16.
Lancer le cabé. — 1 A. McDonald, 17 pieds et 8 pouces; 2 Z. Desmarreau, 36 pieds et 9 pouces.

No 17.
Lancer le poids de 16 livres. — 1 A. Smith, 40 pieds; 2 J. McDonald, 38 pieds et 9 pouces.

No 18.
Lancer le marteau de 16 livres. — 1 Z. Desmarreau, 105 pieds et 2 pouces; 2 J. McDonald, 98 pieds.

No 19.
Saut en longueur avec course. — 1 F. L. Lukeman, 22 1/2-23 pieds; 2 A. Quinn, 20 pieds.

No 20.
Saut en hauteur avec course. — 1 J. Halpenny, 5 pieds et 6 pouces; 2 F. L. Lukeman.

No 21.
Lancer le disque. — Z. Desmarreau, 96 pieds et 4 pouces; 2 A. Smith, 89 pieds.

No 22.
Lancer le poids de 56 livres (en sautoir). — 1 Z. Desmarreau, 15 pieds et 6 pouces; 2ème J. Cuthbert, 13 pieds.

No 23.
Souque-à-la-corde. — 1er Stormont de Cornwall.

No 24.
Partie de foot-ball entre les Westmount et les Pointe St-Charles — 1 Pointe St-Charles 4; Westmount 1.

No 25.
Course de 100 verges. — 1er, J. C. Riddell; 2ème, J. Maddison. Temps: 10 secondes.

No 26.
Course de 100 verges pour jeunes garçons (membres) au-dessous de 18 ans. — 1er, W. Dickson; 2ème, A. Smith. Temps: 12 secondes.

No 27.
Course d'un mille à pied. — 1er, T. Walker; 2ème, J. Hay; 3ème, C. Stanley. Temps: 1 minute, 51 2/5 secondes.

No 28.
Course de 220 verges à pied. — 1er, F. L. Lukeman; 2ème, A. Griffith. Temps: 22 2/5 secondes.

No 29.
Course pour garçons des membres, au-dessus de 12 ans et au-dessous de 16 ans. — 1er, W. Dickson; 2ème, A. Smart.

No 30.
Course de deux milles à pied. — 1er, C. Bullock; 2ème, E. Côté. Temps: 14 minutes et 33 secondes.

No 31.
Course de 440 verges à pied. — 1er, A. Quinn; 2ème, J. Riddell. Temps: 22 2/5 secondes.

No 32.
Course avec obstacles de 120 verges. — 1er, F. L. Lukeman; 2ème, J. Halpenny. Temps: 17 secondes.

No 33.
Course de 880 verges à pied. — 1er, W. Mackay; 2ème, H. Mackay. Temps: 21 minutes 3 1/5 secondes.

No 34.
Course de cinq milles à pied. — 1er, J. N. McCuaig; 2ème, T. Shipman. Temps: 26 minutes, 53 secondes.

L'ANNUAIRE DE L'U.S.F.S.A.

L'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques vient de faire paraître son annuaire pour 1906, dont la publication a été retardée d'abord par la grève des typographes, ensuite par le souci qu'a eu le bureau de réviser entièrement le maquis touffu des statuts et des règlements.

L'annuaire de l'U.S.F.S.A. se présente fort coquettement sous une couverture jaunie-orangée sur laquelle on a mentionné les récompenses accordées à l'Union: diplôme d'honneur et médaille d'or à l'Union en 1896; médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris, en 1900; médaille d'or à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904 et enfin le Grand Prix à l'Exposition universelle de Liège en 1905.

Le volume a été divisé en trois parties: la partie administrative; 2e partie réglementaire; 3e partie statistique.

Dans la première partie se trouvent un cours historique de l'Union avec deux intéressants graphiques, qui montrent le développement pris par l'U.S.F.S.A. avec ses 173 Sociétés et ses 22 Comités régionaux; la composition du Conseil et des Commissions de l'Union; les compositions des Comités régionaux, de leurs Commissions sportives, la liste de leurs Challenges et enfin la liste des membres honoraires de l'Union.

Dans la seconde partie figurent les statuts, ces fameux statuts dont la révision a fait couler et répandre de nombreux larmes, le code des Comités régionaux, les divisions de la France par régions, les codes de Base-Ball (qu'on aurait pu faire disparaître sans inconvénient, ce jeu n'étant pas pratiqué en France), de courses à pied et de concours athlétiques, de Cricket, de Croquet, de Crosse, d'Épée, de Fleuret, de Football-Rugby, de Football-Association, de Golf, de Hockey, de Lawn-Tennis, (avec les tables de handicaps et la règle des exemptions qui s'appliquent à tous les concours par matches éliminatoires), de Natation, de Pelote Basque, de Water-Polo.

Dans la troisième partie, nous trouvons un memento à l'usage des secrétaires et des trésoriers, la liste des Sociétés par ordre alphabétique des Comités régionaux et des Sociétés, la liste des Sociétés par ordre alphabétique des villes, la liste des gagnants des Championnats de France et des Championnats régionaux de tous sports et, pour clore le volume, le tableau officiel des records français de courses à pied et concours athlétiques.

Une petite critique: pourquoi n'a-t-on pas joint au volume la liste des records du monde dans tous les sports athlétiques. C'est un tableau d'un intérêt particulier qu'il faudrait mettre dans la prochaine édition de l'Annuaire de l'Union, qui sera ainsi presque parfaite.

Cigarettes Égyptiennes "ROYAL", 15c la boîte.

LA CROSSE

LA TROISIÈME JOUTE NULLE

La première joute nulle dont les annales du National pourraient faire mention à l'avenir a eu lieu hier après-midi à Maisonneuve devant une assistance de 5,000 personnes.

Jamais joute ne fut d'abord plus fertile en espérance pour le National, et onques on ne vit de club lutter avec plus de constance et d'acharnement que le Tecumseh pour arriver successivement à égaliser les chances. Il serait injuste de décerner la palme de la supériorité à l'une ou l'autre des deux équipes qui ont donné hier la plus belle exhibition du jeu national que les séries montréalaises aient encore offerte au public.

Il est vrai que les rivaux eurent leurs faiblesses, mais les coups d'éclat et les essais hardis tour à tour fructueux et infructueux que les joueurs d'attaque firent pour déjouer les défenses adversaires créèrent dans les gradins de la grande estrade un frisson d'incertitude qui ne prit fin qu'au moment où l'arbitre Robertson déclara la joute nulle.

Le National gagna la partie dans les deux premiers quarts et perdit la victoire dans les deux dernières minutes du quatrième.

Les Tecumsehs firent trembler plus d'un bon partisan du National en comptant deux points dans la première période du temps supplémentaire. Le National provoqua l'enthousiasme débordant de ses supporters en reprenant le terrain perdu et en devant même d'une partie l'équipe aux triomphes "vermillons" de "Jack" Munro et Cie.

Cet avantage ne fut malheureusement que trop éphémère. Charles Gauthier profitant du passage d'une nuée qui couvrit notre défense de son ombre maléfique compta le point qui mit de nouveau les clubs sur un même pied.

Le referee Robertson profita de son expérience athlétique pour juger du résultat en vrai Salomon. Il prit place dans les buts, "s'essaya" sur quelques "saute-haute" et déclara qu'il fallait "saute-haute" pour continuer.

Les joueurs épuisés des deux équipes bémolent cette décision et saluèrent l'issue de leur combat par les trois hurrahs traditionnels.

Le score final était de 9 à 9. La foule satisfaite s'écoula lentement en commentant avec satisfaction le jeu rude et courageux des adversaires du 3 septembre 1906.

Voici quelle était la composition des équipes:

National.	Tecumseh.
L'Heureux.....But	Clark Valois.....Point
Davidson.....Défense	Stuart Sauvé....." "
Clément....." "	Graydon Clément....." "
Felker.....Centre	Pickering Gauthier....." "
McIntyre.....Home	Querrie Cattarinich....." "
Pitre.....Attaque	Roulette Lachapelle....." "
Lamoureux.....Outside	Whitehead Lamoureux....." "
Murkin.....Inside	Durkin Lamoureux....." "
McIntyre.....Referee	Robertson G. Finlayson.....Umpires
D. Brown St-Pierre.....Chron.	P. McGrave Pénitencier.....M. G. Pettigrew

1er QUART

Le Tecumseh tire la balle et fait une attaque. Décarie envoie la balle à Pitre. Le National tire, mais Clark arrête. Après un élan de Tecumseh, bloqué par L'Heureux, le National tire de nouveau et Clark stoppe le coup. Querrie mène une attaque et Tecumseh score le premier point, grâce à Adamson.

À la reprise, Tecumseh attaque et manque une belle chance. Le National fait et Pitre tire sans succès. Le National attaque plusieurs fois, coup sur coup. La balle descend, mais le National s'en empare. L'Heureux fait un arrêt et nos joueurs font un assaut. Le Tecumseh se porte à l'offensive et menace les buts. Après un jeu mouvementé, le National attaque. Catta tire et la balle, arrêtée, rebondit, et Lachapelle la lance dans les buts.

Au début, le National attaque et Taek tire sans succès. Lachapelle tombe, se blesse et se retire. À la reprise, Lamoureux passe à Pitre qui score aussitôt.

Le National tire encore. Pitre obtient la balle, la passe à Gauthier, qui compte le troisième point.

Le home du National joue avec ardeur. Pitre et Gauthier jouent bien le champ. Tecumseh attaque et L'Heureux enlève une belle chance à Murton. Le National attaque. Tecumseh faiblit et passe sans précision. Valois compte une passe et la balle descend. Le National joue autour des Tecumsehs et tire plusieurs fois. Finalement Pitre ramasse la balle et la loge dans les filets.

Le National prend la balle. Pitre tire de loin et Tecumseh attaque avec rage. Le National prend l'offensive, mais Taek tire sans succès. Whitehead tire. L'Heureux arrête le coup. Les Indiens jouent mieux, ils courent bien. Durkin se fait blesser et Décarie va à la clôture et Gauthier se retire. Le jeu reprend et après bien des va-et-vient, où le National a l'avantage, le temps expire. Score: 4 à 1 en faveur du National.

2e QUART

Lachapelle tire la balle, passe à Pitre, qui tire sur Clark. Tecumseh prend la balle et la perd. Lachapelle descend la balle et tire. Tecumseh prend l'offensive, mais Graydon perd la balle. Décarie descend la balle, passe à Pitre, qui passe à Gauthier. Ce dernier fait mordre de passer, tire et score. Tecumseh attaque et Murton tire à côté. Le National fait une combinaison rapide et après plusieurs passes, Lachapelle lance dans le filet.

Le National attaque et perd la balle. Durkin tire, mais L'Heureux bloque. La balle monte, et les clubs tirent à tour de rôle. Querrie descend la balle et L'Heureux sauve les buts. Le Tecumseh se porte à l'attaque. Catta se fait mettre au repos. Les Indiens font un élan. La balle va de crosse en crosse et se loge dans le filet. Murton faisant le coup.

Le National attaque et Gauthier tire en vain. Nos joueurs repoussent une attaque. Le jeu languit. Catta reprend sa place. Décarie bloque deux attaques. Le National attaque et tire sur Clark. Le National à l'offensive, mais Clark enlève la balle. Stuart la descend, la passe à Murton, qui lance à Whitehead, qui compte un point. Tecumseh fait une autre attaque. National tire, mais échoue. Lachapelle brise une combinaison et Pitre tire. Le temps expire. Score: 6 à 3 pour National.

3e QUART

Lachapelle reste au repos, sa jambe était malade et Durkin se retire de la joute pour aller à l'hôpital, se faire panser.

Le troisième quart commence. Tecumseh prend la balle et fait une attaque furieuse. Gauthier descend la balle et le National attaque deux fois sans succès. Davidson se fait blesser et Gauthier se retire, pour égaliser les chances. Le National attaque, mais Clark arrête. Le Tecumseh à la balle et attaque, et Murton score. L'Heureux a le soleil dans les yeux. Gauthier fait de la besogne. Felker se fait blesser. Pike et Graydon font de la lutte à bras-le-corps et attrapent chacun dix minutes. Gauthier se retire. Les clubs attaquent à tour de rôle. Pitre tire sur une passe de Blanchard.

Tecumseh fait une longue attaque et Adamson fait un autre point pour son club. Felker et Gauthier reviennent de nouveau, mais Clément enlève la balle. Le National échoue dans ses attaques. Les clubs attaquent avec ardeur. Les chances sont égales. Lamoureux fait un superbe élan mais échoue. Lachapelle tire en vain. Graydon et Pitre reviennent.

Gauthier se fait blesser. L'Heureux fait un bel arrêt. Gauthier et Adamson se chamaillent et l'Indien va à la

clôture. Clément reçoit un coup de Querrie, qui va au repos. Le National tient la balle autour des buts du Tecumseh et attaque sans cesse. Le temps expire. Score: 6 à 5 en faveur du National.

4ème QUART.

Le National attaque et Pitre tire de trop loin. Tous les joueurs ont repris leur place. Le National est toujours à l'offensive. Décarie coupe vain. Pitche se fait blesser. Catta tire, mais Clark bloque le coup. Pitre se fait blesser. Gauthier tient bien son homme. Le National attaque. Tecumseh tire, mais L'Heureux l'arrête. La partie devient rapide et animée. Les clubs jouent avec ardeur. Tecumseh a légèrement l'avantage. Nos joueurs attaquent et Lachapelle tire en plein sur Clark. L'Heureux fait de beaux arrêts et a une défense joue avec vigueur. Clément déjoue deux hommes. Le National fait des élan enragés. Le temps s'écoule lentement. Le jeu est épuisé. On compte les instants. Le National tire continuellement coup sur coup. Enfin, après une lutte formidable, le Tecumseh descend la balle et compte un point. Le score est égal; il reste une minute et trente secondes à jouer. Le National attaque et Graydon se fait mettre à la clôture. Le temps expire. Score: 6 à 6.

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

1er MI-TEMPS.

Le National attaque. Lachapelle va à la clôture. Tecumseh attaque et échoue. Le jeu est égal et serré. Les joueurs jouent prudemment. Un coup du National frappe Clark. Graydon revient. Le jeu est rapide et bien partagé. Lachapelle reprend sa place. Le Tecumseh fait une longue attaque, avançant peu à peu. Finalement Querrie score. La pluie entre en scène, fine et serrée. Le National se porte à l'attaque, manque une belle chance de compter. Tecumseh attaque et sur une descente, Felker fait une course et score un point.

2ème QUART.

Le National est le premier à l'attaque. Le jeu est moins ardent. Tecumseh attaque. La balle revient au National. Gauthier reçoit la balle, fait une descente, passe deux hommes et score.

À la reprise, Pitre fait une course et score. Le score est égal. Le National attaque avec rage. Lamoureux fait un élan furieux et passe la balle à Pitre, qui score.

À la reprise, Tecumseh fait plusieurs attaques et parvient à scorer. Le score est égal. L'excitation est au comble. Gauthier se blesse et se retire, accompagné de Whitehead.

Sauvé et Adamson se retirent aussi. La joute se continue avec dix hommes de chaque côté. Après quelques minutes, Gauthier et Whitehead reviennent. Blanchard se fait mettre au repos, après avoir frappé Pickering. Le temps expire; le score est de 9 à 9. Le referee déclare la partie nulle, le jeu ne pouvant se continuer à cause de l'obscurité. Il était 6.15 heures.

SOMMAIRE.

1er Quart.

Parties	Temps.
1.....Tecumseh, Adamson	2.30
2.....National, Lachapelle	6.00
3.....National, Pitre	0.30
4.....National, Gauthier	0.30
5.....National, Pitre	4.30

2ème Quart.

6.....National, Gauthier	2.40
7.....National, Lachapelle	1.30
8.....Tecumseh, Murton	4.50
9.....Tecumseh, Whitehead	6.00

3ème Quart.

10.....Tecumseh, Murton	2.40
11.....Tecumseh, Adamson	5.20

4ème Quart.

12.....Tecumseh, Querrie	18.30
--------------------------	-------

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE.

1ère Période.

13.....Tecumseh, Querrie	7.00
14.....Tecumseh, Felker	2.00

2ème Période.

15.....National, Gauthier	2.00
16.....National, Pitre	0.15
17.....National, Pitre	0.30
18.....Tecumseh, Querrie	1.00

LES JOUEURS BANQUETES

Les joueurs du National ont été banquetés, hier soir, par leurs directeurs à l'hôtel Pelouquin, au Sault au Récollet. Des discours enthousiastes et bien sentis ont été prononcés, et tous se sont séparés d'une heure très avancée après avoir été sportivement le résultat de la joute avec les Tecumsehs.

LE CRICKET

MATCH INTERNATIONAL

Paris, 3.—Un match international de cricket entre une équipe française, et une équipe belge, se jouera à Bruxelles le 9 septembre prochain.

LE TENNIS

EN ESPAGNE

Madrid, 4.—Le programme définitif du Grand Tournoi International de lawn tennis de Saint-Sébastien vient d'être arrêté et se disputera du 4 au 7 septembre prochain: Championnat d'Espagne, simple, pour messieurs. Tenant 1905: M. L. H. Escombe (Français).—Coupe de S. M. la Reine-Mère, simple, pour dames. Tenant 1905: Mlle Maria M. de Irujo.—Championnat d'Espagne, double pour messieurs. Tenants 1905: M. H. B. Hough (Anglais) et Escombe (Français).—Concours international, mixte.

Le jury d'honneur est composé de S. M. le Roi Alphonse XIII et des Infants Don Carlos et Don Fernando. Le président du jury sera le marquis de Argueso.

LA BOXE

GANS EST DECLARE VAINQUEUR

Goldfield, 4.—La bataille Gans-Nelson s'est terminée hier par la décision de l'arbitre Siler qui a déclaré Gans vainqueur sur un "foul" à la 12ème ronde. Les deux adversaires se sont battus avec un acharnement qui a satisfait tous les amateurs. Nelson et Gans furent souvent réprimandés par l'arbitre pour des infractions aux règlements.

LES REGATES

A WASHINGTON

Washington, 4.—Les regates des Middle Stakes ont eu lieu hier sur la rivière Potomac. Les équipes d'Ottawa se sont distinguées. Voici les résultats de la journée:

Chaloupes simples, junior. — 1o Frank B. Greer, Boston Athletic Assn; 2o Frank Vesely, First Bohemian B.C., New-York.

Chaloupes simples, senior. — 1o J. H. Freas, West Phila. Boat Club; 2o L. Smith, Vesper Boat Club, Phila. Temps: 6.51.

Doubles intermédiaires. — 1o Staten Island B.C., New-York; 2o Waukegan Boat Club, New-York; 3o West Phila. Club, Temps: 5.28.

Équipe de 4 rameurs, senior. — 1o Ottawa, B.C., Ottawa, Can.; 2o Sewanhaka B.C., Temps: 5.08-1.2.

Doubles juniors. — 1o Malta B.C., Phila, Penna.; 2o Barge Club, Temps: 5.41.

Équipe de 8 rameurs junior. — 1o Potomac B.C., Washington; 2o Annapolis, B.C., Washington; 3o Atlanta, B.C., New-York. Temps: 7.32.

Course d'un quart de mille, senior. — 1o Frank B. Greer, Boston, Athletic Assn; 2o Frank Vesely, Bohemian B.C., New-York. Temps: 1.09.

Chaloupes simples, intermédiaires. — 1o Thomas McGee, Ravenswood B.C., Long Island City, New-York; 2o Jos. T. Daly, Potomac, B. C., Washington.

LE YACHTING

LA COUPE ROOSEVELT

Marblehead, 4.—Le yacht "Auk" a gagné, hier, la première course pour la coupe Roosevelt. Le "Ven" est arrivé deuxième. Les ambassadeurs d'Angleterre, de France, de Russie, de Belgique et d'Italie ont assisté à la course.

LA RAME

LA COUPE DE PARIS

Paris, 3.
La Société d'Encouragement organise chaque année la journée de la Coupe de Paris, qui seamera le 16 septembre, au Perreux comprenant des courses réservées aux rameurs débutants, juniors, vétérans et seniors. Cette année, elle adjoint à ces courses une cinquième épreuve, réservée aux rameurs non inscrits dans les courses de débutants ou de juniors, ni dans la Coupe. Cette course intitulée Prix de la Société d'Encouragement est appelée à un grand succès, car nombreux sont les rameurs de Paris, de la province et même de l'étranger qui ne veulent pas s'aligner contre des champions tels que de la Plaine, Conrads, etc. Ces rameurs trouveront ainsi une course spéciale où ils pourront disputer leur chance avec l'espoir de remporter un prix, comme seule la Société d'Encouragement sait en offrir.

D'autre part, la Coupe de Paris s'annonce comme devant présenter cette année le plus grand intérêt sportif. On parle, en effet, des champions de Grande-Bretagne et d'Allemagne, qui voudraient disputer le titre au champion de la Plaine. Voici le programme:

Débutants: 2 prix. Entrée: 5 fr.
Juniors: 2 prix. Entrée: 5 fr.
Vétérans (pour rameurs âgés de 55 ans avant le 1er janvier 1906): 2 prix. Entrée: 5 fr.

Prix de la Société d'Encouragement (pour rameurs non inscrits dans les courses ni dans la Coupe de Paris): 2 prix dont un d'une valeur de 150 fr. Entrée: 10 fr.

Coupe de Paris (ouverte à trois rameurs amateurs): 1 prix, valeur, 250 fr. Entrée: 25 fr.

LA NATATION

WOLFFE ET LA TRAVERSE DU CHANNE

Doures, 3.—L'Écossais Wolffe n'est nullement découragé des deux échecs qu'il a subis le mois dernier. Après trois semaines de repos, il a repris son entraînement, et a tiré d'essai, à nagé,

